



Working paper

2017

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

---

## Mobilité sociale et empire colonial : Les gouverneurs coloniaux français entre 1830 et 1960

---

Chambru, Cédric; Viallet-Thévenin, Scott

### How to cite

CHAMBRU, Cédric, VIALLET-THÉVENIN, Scott. Mobilité sociale et empire colonial : Les gouverneurs coloniaux français entre 1830 et 1960. 2017

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:100709>

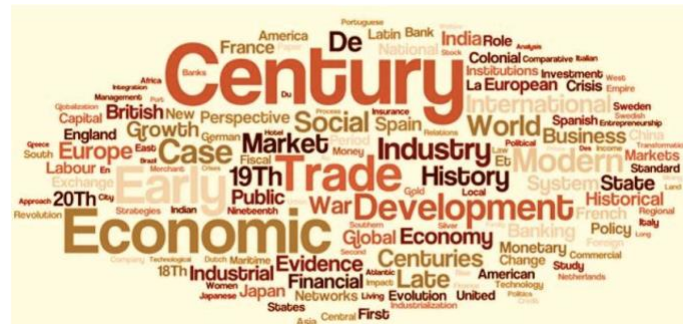


Economic History Working Papers

| No. 6/2017

## Mobilité sociale et empire colonial: les gouverneurs coloniaux français entre 1830 et 1960

Cédric Chambru  
Scott Viallet-Thévenin



# **Mobilité sociale et empire colonial :**

## **Les gouverneurs coloniaux français entre 1830 et 1960**

Cédric Chambru\*  
Scott Viallet-Thévenin<sup>†</sup>

### **Résumé :**

Cet article a pour but d'analyser les origines sociales de l'élite administrative du second empire colonial français. L'analyse prosopographique nous permet, à partir d'une nouvelle base de données englobant les 591 individus ayant occupé la fonction de gouverneur entre 1830 et 1960, de montrer que l'évolution des origines sociales de ces individus s'explique par les changements observés dans le rapport à la métropole, l'attrait des colonies et l'institutionnalisation des administrations coloniales. Nous nous appuyons sur une comparaison avec une élite administrative métropolitaine proche, le corps préfectoral, afin de mettre en évidence les spécificités de cette élite coloniale. Entre 1830 et 1960, la carrière coloniale offre aux individus qui s'y engagent des possibilités d'ascension sociale plus importantes que les carrières administratives en métropole. Ainsi, la mise en place de l'administration coloniale au tournant du XX<sup>e</sup> siècle - une période où les conditions sanitaires et sécuritaires rendent les colonies peu attractives - représente une opportunité sans pareille pour les individus issus des milieux les plus modestes et/ou aux carrières les plus atypiques. Le renforcement de la professionnalisation des carrières coloniales après la Première Guerre mondiale conduit à une homogénéisation plus forte des parcours et des origines des gouverneurs coloniaux. Les possibilités de mobilité sociale ascendante restent, cependant, fortes, et ne prendront fin qu'avec les bouleversements apportés par la Seconde Guerre mondiale.

*Mots-clés* : prosopographie ; mobilité sociale ; élites administratives ; colonisation ; XX<sup>e</sup> siècle.

*JEL Code* : N0 ; N30 ; N40 ; Z13

---

\* Cédric Chambru. Institut d'histoire économique Paul Bairoch, Université de Genève. [cedric.chambru@unige.ch](mailto:cedric.chambru@unige.ch).

<sup>†</sup> Scott Viallet-Thévenin. Université de Toulouse. [scott.viallet-thevenin@m4x.org](mailto:scott.viallet-thevenin@m4x.org).

# **Social Mobility inside a Colonial Empire: French Colonial Governors between 1830 and 1960**

## **Abstract:**

We analyse the social background of the administrative elite of the second French colonial empire. We construct a new dataset of all individuals who held offices as colonial governors in Indochina, Madagascar, French Equatorial Africa, French West Africa, and Algeria between 1830 and 1960. We highlight variations over time in the composition of this group, and compare our findings with the changing characteristics of other metropolitan administrative elites, notably the French *préfets*. We show that these variations we observe can be explained by changes in the relationship between France and its colonies, in the relative attractiveness of a colonial career, and in the process of institutionalisation of the colonies. We find that, between 1830 and 1960, colonial careers offered more opportunities for upward social mobility than administrative careers in the metropole. In particular, the creation of the French colonial administration at the turn of the twentieth century favoured individuals from modest social backgrounds and/or those who had pursued atypical career paths. The increased professionalization of colonial careers after the First World War led to a greater homogenization of occupational trajectories and social backgrounds of colonial governors. Nevertheless, the possibility of upward social mobility remained, however, significant for colonial administrators, and eroded only with the upheavals of the Second World War.

*Key words:* prosopography; social mobility; administrative elite; colonisation; XX<sup>th</sup> century.

*JEL Code:* N0; N30; N40; Z13

La récente parution de l'ouvrage de Thomas Piketty a eu le mérite de replacer au centre du débat la question de la persistance des inégalités économiques sur la longue durée. Au cœur de ce phénomène se pose la question du rôle de la mobilité sociale ascendante dans l'évolution des inégalités de revenus et, à terme, l'homogénéisation des revenus de patrimoine<sup>1</sup>. Plusieurs études ont déjà souligné les possibilités importantes de mobilité sociale offerte par la carrière coloniale pendant la période de mise en place des empires coloniaux au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Il s'agit pourtant d'une question peu renseignée dans son ampleur, aussi bien temporelle que spatiale, au sein du second empire colonial français. Nous proposons, dans cet article, d'étudier la question de la mobilité sociale à partir du cas de l'élite administrative constituée par les gouverneurs coloniaux. Ce faisant, nous interrogeons les conditions d'existence d'une telle mobilité. Cet article prend donc pour objet les origines sociales des 591 individus ayant occupé un poste de gouverneur général ou de gouverneur local entre 1830 et 1960, au sein du second empire colonial français<sup>3</sup>. Les gouverneurs coloniaux étaient les hauts fonctionnaires représentant l'État dans les colonies<sup>4</sup>. Investis d'un pouvoir considérable, leurs attributions couvraient l'ensemble des domaines législatif, judiciaire, militaire et de représentation<sup>5</sup>. En nous intéressant aux caractéristiques générales de cette population, nous montrons que loin de constituer un groupe homogène, les origines socio-économiques de ces individus diffèrent selon les périodes et les colonies, en fonction de l'organisation de l'administration coloniale, et des relations entre les colonies et la métropole<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Thomas PIKETTY, *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, 2013, p. 142-144. Pour une étude de la mobilité sociale sur la longue durée en France, voir notamment Jérôme BOURDIEU, Joseph P. FERRIE et Lionel KESZTENBAUM, « Vive la différence? Intergenerational Mobility in France and the United States during the Nineteenth and Twentieth Centuries », *The Journal of Interdisciplinary History*, 39-4, 2009, p. 523-557 ; Ineke MAAS et Marco H. D. VAN LEEUWEN, « Toward Open Societies? Trends in Male Intergenerational Class Mobility in European Countries during Industrialization », *American Journal of Sociology*, 122-3, 2016, p. 838-885 ; Marco H. D. VAN LEEUWEN, Ineke MAAS, Danièle RÉBAUDO et Jean-Pierre PÉLISSIER, « Social Mobility in France 1720-1986: Effects of Wars, Revolution and Economic Change », *Journal of Social History*, 49-3, 2015, p. 585-616.

<sup>2</sup> Julie D'ANDURAIN, « Formation et sélection des artilleurs de marine à Polytechnique. Approche prosopographique du corps des bigors (1870-1910) », *Revue historique des armées*, 271, 2013, p. 20-32. Amandine LAURO et Valérie PIETTE, « Le Congo Belge (1908-1945) : coloniser sans élites ? », in *Au sommet de l'empire : Les élites européennes dans les colonies (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Bruxelles, Peter Lang, 2009, p. 119.

<sup>3</sup> Derrière la dénomination de gouverneur local, nous regroupons tous les postes de gouverneurs de colonies quel que soit le titre officiel de la fonction (commissaire, haut-commissaire, gouverneur, lieutenant-gouverneur, résident supérieur). Par opposition, gouverneur général fait référence aux individus ayant été à la tête de l'Algérie, de Madagascar, de l'Afrique-Occidentale française, de l'Afrique-Équatoriale française, et de l'Indochine ; Pierre SINGARAVELOU, *Les empires coloniaux (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Le Seuil, 2013.

<sup>4</sup> Christophe Charle souligne la continuité administrative du dix-neuvième siècle pendant lequel la haute fonction publique, successeurs des « administrateurs d'Ancien Régime » et « prédécesseurs des technocrates contemporains », ont régi les différentes structures de l'État français ; Christophe CHARLE, *Les hauts fonctionnaires en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard-Juillard, 1980.

<sup>5</sup> Pierre RAMOGNINO, « Les vrais chefs de l'Empire », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 85, 2001, p. 57-66.

<sup>6</sup> Nathalie Rezzi s'est également intéressée au groupe des gouverneurs coloniaux, mais ses recherches se limitent à la période 1880-1914 ; Nathalie REZZI, *Servir la République : Prosopographie de hauts fonctionnaires coloniaux de 1880 à 1914*, Université d'Aix Marseille, 2005. Nathalie REZZI, « Les gouverneurs français de 1880 à 1914 : essai de typologie », *Outre-mers*, 98-370, 2011, p. 9-19.

Il existe à présent une grande variété de travaux sur l'administration coloniale<sup>7</sup>. Ces enquêtes se centrent cependant sur des groupes précis dans un contexte géographique restreint<sup>8</sup>, sans forcément chercher à inscrire l'histoire de ces groupes dans l'espace métropolitain<sup>9</sup>. Pour comprendre les spécificités de l'élite administrative coloniale, nous proposons de la resituer dans le champ de l'élite administrative impériale, dont la métropole ne constitue qu'un espace parmi d'autres. Pierre Bourdieu considère que l'élite peut être appréhendée comme un champ, c'est-à-dire comme un espace de luttes mettant aux prises différents groupes, structuré par des oppositions entre ces groupes, tenant à leurs trajectoires et déterminant leurs pratiques et prises de position<sup>10</sup>. Dans son étude des élites de la Troisième République, Christophe Charle a mis en pratique cette perspective<sup>11</sup>. Il écarte toutefois de son enquête l'administration coloniale, pourtant en pleine structuration avec la création des fédérations. Plus largement, dans les enquêtes sur les élites administratives, les élites coloniales sont mises de côté sous prétexte qu'elles suivent des trajectoires dissociées de la métropole. Cet article s'attache à réintégrer les élites coloniales dans le champ de l'élite administrative française en faisant l'hypothèse qu'elles y ont leur place, afin de mieux appréhender leurs spécificités.

Afin de positionner les gouverneurs dans la haute administration française, nous proposons des comparaisons avec des élites administratives proches des gouverneurs coloniaux. Le corps préfectoral constitue une population de référence adéquate, en raison de sa professionnalisation tardive et des similitudes que présentent leurs fonctions. Ses membres sont chargés, comme les gouverneurs, de représenter l'État sur un territoire donné de taille variable. Véronique Dimier rapporte ainsi les paroles d'un ancien administrateur colonial devenu préfet : « *J'ai continué à faire en France, ce que j'avais toujours fait en Afrique : connaître, comprendre, négocier avec les élus comme avec les chefs africains* »<sup>12</sup>. La similitude entre les fonctions facilite les passages entre les deux corps qui persistent

---

<sup>7</sup> Pierre SINGARAVELOU, « "L'enseignement supérieur colonial". Un état des lieux », *Histoire de l'éducation*, 122, 2009, p. 71–92.

<sup>8</sup> Jean (dir.) CLAUZEL, *La France d'outre-mer (1930–1960) : Témoignages d'administrateurs et des magistrats*, Paris, KARTHALA Editions, 2003 ; David GAGNEUR, *Prosopographie des élites politiques d'une colonie républicaine : La Réunion, 1870–1914*, Université de La Réunion, 2004 ; Véronique HELENON, *French Caribbeans in Africa: Diasporic Connections and Colonial Administration, 1880–1939*, Basingstoke, U.K., Palgrave Macmillan, 2011 ; Patrice MORLAT (dir.), *Les grands commis de l'empire colonial français*, Paris, Les Indes savantes, 2010 ; Elizabeth MOUILLEAU, « Deux figures de l'administration coloniale en Tunisie à la fin du protectorat : Bardin et Nullet (1946–1956) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 87-328, 2000, p. 277–297.

<sup>9</sup> De nombreuses enquêtes s'intéressent également aux acteurs des administrations coloniales en Afrique du nord, mais ces derniers ne constituent pas des élites. Voir par exemple Stève BESSAC-VAURE, « Étude comparative des administrations française et espagnole dans le Maroc colonial, 1912–1936 », *Monde(s)*, 9-1, 2016, p. 185–203 ; Annick LACROIX, « Au contact : Postiers non-citoyens dans l'Algérie colonisée (vers 1900–1939) », *French Politics, Culture & Society*, 34-2, 2016, p. 11–31.

<sup>10</sup> Pierre BOURDIEU, « Champ du pouvoir et division du travail de domination. Texte manuscrit inédit ayant servi de support de cours au Collège de France, 1985–1986 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 190-5, 2011, p. 126–139.

<sup>11</sup> C. CHARLE, *Les hauts fonctionnaires...*, op. cit. ; Christophe CHARLE, « Naissance d'un grand corps. L'Inspection des finances à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 42-1, 1982, p. 3–17.

<sup>12</sup> Véronique DIMIER, « For a Republic 'Diverse and Indivisible'? France's Experience from the Colonial Past », *Contemporary European History*, 13-1, 2004, p. 45–66 (ici p. 45).

pendant toute la période étudiée – notamment après la décolonisation. Ainsi les deux frères Jules Martin Cambon et Pierre Paul Cambon qui étaient tous deux préfet du Rhône et préfet du Nord avant de devenir gouverneur général en Algérie et résident général en Tunisie, respectivement<sup>13</sup>. Par ailleurs, les nombreuses enquêtes sur les préfets en font une élite dont la composition et les dynamiques sont bien connues<sup>14</sup>.

Dans cet article, nous proposons ainsi d'interroger les origines sociales des gouverneurs afin de soulever la question de la mobilité sociale dans les carrières coloniales. Les enquêtes portant sur les corps des administrateurs coloniaux ou d'officiers coloniaux concluent à un recrutement plus méritocratique que leurs équivalents métropolitains, sans faire des origines sociales et géographiques une question centrale<sup>15</sup>. Pour expliquer cette ouverture, les enquêtes évoquent l'attrait faible des colonies, ou situent dans l'espace colonial la naissance de la méritocratie<sup>16</sup>. En prenant appui sur une analyse dynamique portant sur l'ensemble de la seconde colonisation, nous proposons d'affiner ces thèses. Les enquêtes portant sur les élites administratives coloniales souffrent de ce point de vue de plusieurs manques. L'absence de comparaison systématique avec un point de référence – une élite métropolitaine, par exemple – interdit souvent une compréhension fine des spécificités des groupes étudiés<sup>17</sup>. Par ailleurs, ces enquêtes s'appuient sur des classifications *ad hoc* qui, si elles ont le mérite d'être adaptées à la population étudiée, rendent les comparaisons difficiles. Ces classifications sont guidées par l'obtention de quelques catégories associées aux professions les plus fréquentes, plus que par leur pertinence sociologique. Enfin, une partie des auteurs, s'inscrivant dans la grande vague des études prosopographiques des années 1970, reprend des

---

<sup>13</sup> Base de données Léonore (B. L.), LH/413/15 : dossier de Jules Martin Cambon. Gouverneur général de l'Algérie entre avril 1891 et octobre 1897. B. L., LH/413/21 : dossier de Pierre Paul Cambon. Résident général en Tunisie entre février 1882 et octobre 1886.

<sup>14</sup> Jean-Pierre MACHELON, « Au service du pouvoir politique : remarques sur les préfets de la III<sup>e</sup> République (1870-1914) », *La Revue administrative*, 56-333, 2003, p. 293–307 ; Luc ROUBAN, « Les préfets de la République 1870-1997 », *Cahier du CEVIPOF*, 26, 2000, p. 2–59 ; Gildas TANGUY et Jean-Michel EYMERI-DOUZANS, *Look at the s(S)tate of Prefects! A European Comparison*, Routledge, 2013 ; Bernard LE CLERE et Vincent WRIGHT, *Les préfets du Second Empire*, Armand Colin, 1973.

<sup>15</sup> J. D'ANDURAIN, « Formation et sélection »..., *op. cit.* ; William B. COHEN, *Empereurs sans sceptre : Histoire des administrateurs de la France d'outre-mer et de l'École Coloniale*, Paris, Éditions Berger-Levrault, 1973.

<sup>16</sup> Claire LAUX, François-Joseph RUGGIU et Pierre SINGARAVELOU, *Au sommet de l'empire : Les élites européennes dans les colonies (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Bruxelles, Peter Lang, 2009. Catherine Ladds signale que Dans le cas des étrangers s'engageant au sein du service de la douane chinoise, la perspective d'une carrière stable et la possibilité de gains importants, plus que la défense des intérêts de leurs nations respectives, étaient au centre de leurs préoccupations/motivations. Voir Catherine LADDS, « 'Youthful, Likely Men, Able to Read, Write and Count': Joining the Foreign Staff of the Chinese Customs Service, 1854–1927 », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, 36-2, 2008, p. 227–242. Sur l'émergence de la méritocratie en Europe, voir James R. HOLLYER, *Merit Recruitment in 19th and Early 20th Century European Bureaucracies*, 2011, <https://ssrn.com/abstract=1861469>

<sup>17</sup> Ce que font des enquêtes portant sur les officiers coloniaux. Voir J. D'ANDURAIN, « Formation et sélection »..., *op. cit.* ; Philip E. RAZZELL, « Social Origins of Officers in the Indian and British Home Army: 1758–1962 », *British Journal of Sociology*, 14-3, 1963, p. 248–260.

catégories contemporaines – contestables même appliquées aux seules années 1970 – comme celle de « classe moyenne », catégories dont la définition nécessite de s’y arrêter, tant elle influe sur les résultats<sup>18</sup>.

Nous proposons ainsi de conjuguer la perspective de champ de P. Bourdieu puis C. Charle avec la prise en compte de l’évolution de la population d’une élite administrative coloniale sur le long terme : les gouverneurs coloniaux. Nous montrons que leurs origines comme leur carrière les inscrivent dans l’espace social métropolitain, suivant en cela Steinmetz<sup>19</sup>. Nous soutenons l’argument qu’ils font partie de l’élite administrative, au même titre que les préfets ou les ambassadeurs. Les gouverneurs coloniaux, s’ils partagent des caractéristiques avec leurs homologues métropolitains présentent cependant des origines sociales en partie spécifiques, notamment caractéristiques d’une ascension sociale forte.

Nous avons dans un premier temps établi la liste des gouverneurs coloniaux à partir des listes constituées dans deux ouvrages publiés sous l’égide de l’UNESCO<sup>20</sup>. Nous avons ensuite vérifié l’exactitude de ces listes à partir des informations contenues dans les annuaires administratifs des diverses colonies (Figure A.1). Nous avons ensuite constitué une base de données organisée en fiches autour des individus<sup>21</sup>. Pour chaque individu, nous avons collecté des données biographiques relatives à leurs origines et leur trajectoire professionnelle. Pour renseigner chaque fiche, nous avons utilisé les dossiers de carrière conservés aux Archives Nationales d’Outre-Mer (A.N.O.M.)<sup>22</sup>, les dossiers de nomination et promotion à la Légion d’honneur, ainsi que plusieurs dictionnaires biographiques<sup>23</sup>.

---

<sup>18</sup> Pour une synthèse sur l’essor et l’usage de la prosopographie en France, voir Christophe CHARLE, « La prosopographie ou biographie collective. Bilan et perspectives », in *Homo historicus. Réflexions sur l’histoire, les historiens*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 94–108.

<sup>19</sup> George STEINMETZ, « Le champ de l’état colonial. Le cas des colonies allemandes (Afrique du Sud-Ouest, Qingdao, Samoa) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 171-1, 2008, p. 122–143.

<sup>20</sup> Commission française du Guide des Sources de l’Histoire des Nations. *Sources de l’histoire de l’Asie et de l’Océanie dans les archives et bibliothèques françaises*, vol. I, *Archives*. Paris : K.G. Saur 1981, XXIII-593 p.  
Conseil international des Archives. *Sources de l’histoire de l’Afrique au Sud du Sahara dans les archives et bibliothèques françaises*, vol. I, *Archives*. Zug : 1971, XXII-959 p.

<sup>21</sup> Nous avons choisi de structurer la base de données autour des individus plutôt que des postes, car cette organisation permet de comptabiliser les individus une seule fois, sachant qu’un individu a pu occuper plusieurs postes de gouverneur dans sa carrière.

<sup>22</sup> Sur l’usage des dossiers de carrières pour reconstruire des parcours professionnels, voir Aude BELIARD et Émilie BILAND, « Enquêter à partir de dossiers personnels », *Genèses*, 70-1, 2008, p. 106–119 ; Marie-Bénédicte DAVIET-VINCENT, « La prise en compte de plusieurs générations dans la méthode prosopographique : L’exemple des hauts fonctionnaires prussiens sous l’Empire et la République de Weimar », *Genèses*, 56-3, 2004, p. 117–130 ; Jean-Claude FARCY, « Quelques données statistiques sur la magistrature coloniale », *Clio@Thémis*, 4, 2011, p. 1–29.

<sup>23</sup> *Dictionnaire biographique des anciens élèves de l’Ecole nationale de la France d’Outre-Mer*. Paris : Association des anciens élèves de l’ENFOM, 2003 ; Adolphe ROBERT, Edgar BOURLOTON et Gaston COUGNY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français depuis le 1er mai 1789 jusqu’au 1er mai 1889*, vol. I à V. Paris : Bourloton, 1889-1891 ; Jean JOLLY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français; notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940*, vol. I à VIII. Paris : Presses Universitaires de France, 1960-1977 ; *Dictionnaire de biographie française*. Paris : Letouzey – Tom. 1-21 ; Antoine BREBION, *Dictionnaire de bio-bibliographie générale, ancienne et moderne de l’Indochine française*. Paris : Société d’éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1935.



Le reste de l'article est structuré comme suit : nous commençons par décrire notre objet d'étude, puis par expliciter les choix guidant la construction de la base de données et la méthodologie adoptée pour appréhender les origines sociales des gouverneurs coloniaux. Celles-ci sont décrites dans une seconde partie. Enfin, dans une troisième partie, nous soulignons l'évolution de la position des gouverneurs coloniaux dans le champ de la haute administration française, en faisant l'hypothèse que celle-ci peut s'expliquer par les liens qu'ils entretiennent avec la métropole. Nous montrons que le degré d'ascension sociale varie selon le rapport à la métropole des colonies. Autrement dit, quand les gouverneurs coloniaux sont très insérés dans l'espace social métropolitain, leurs origines ne tranchent pas avec celles de corps similaires, comme la préfectorale. En revanche, quand ce rapport se distend, le recrutement répond à des logiques propres à l'espace colonial.

## **I – Analyser les origines d'une élite administrative coloniale**

Dans cette partie introductive, nous présentons le cadre d'analyse de la population des gouverneurs coloniaux. Après un bref aperçu de la place des gouverneurs coloniaux dans l'administration coloniale, nous abordons la question des frontières de notre objet d'étude. Nous explicitons ensuite la méthodologie adoptée pour construire les catégories d'analyse que nous lui appliquons.

### **1.1 – Les gouverneurs dans l'administration coloniale**

Pour délimiter l'étendue de notre enquête, nous avons posé deux choix méthodologiques préalables. Claire Laux et *al.* soulignent l'importance de décroïsonner l'historiographie coloniale afin de faciliter les comparaisons<sup>24</sup>. Voulant rendre compte de la diversité du parcours des individus dans le temps et l'espace sans privilégier une époque à une autre ou une zone géographique à une autre, nous avons travaillé sur la totalité des colonies constituées pendant le second empire colonial couvrant une période d'environ 130 années (1830-1960)<sup>25</sup>. Le second choix a été de restreindre notre attention à la seule population des gouverneurs coloniaux qui constituaient la partie émergée de la haute administration coloniale<sup>26</sup>.

---

<sup>24</sup> C. LAUX, F.-J. RUGGIU et P. SINGARAVELOU, *Au sommet de l'empire...*, *op. cit.*, p. 18.

<sup>25</sup> Dans son étude sur les magistrats coloniaux, J.-C. Farcy révèle que les vieilles colonies répondaient à des logiques qui leur étaient propres, et constituaient en cela un espace différent du reste des colonies. Ne pas inclure la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion se justifie donc. Voir Annexe 1 pour une liste complète des colonies.

<sup>26</sup> Au point culminant de la colonisation, cela représente une vingtaine de postes. Conséquence de notre premier choix, travailler sur la totalité du champ bureaucratique aurait été impossible vu les moyens à notre disposition. Par ailleurs, les travaux de Cohen fournissent déjà une vision large du champ bureaucratique coloniale et de la carrière coloniale. Enfin, notons que des travaux similaires aux nôtres sont en cours de réalisation (voir par exemple le [projet](#) dirigé par Quoc-Anh Do et Élise Huillery).

Afin de mettre en évidence les évolutions existantes au sein de la population des gouverneurs coloniaux, nous avons scindé notre population en quatre cohortes de gouverneurs sur la base de ruptures propre à l'histoire de l'administration coloniale<sup>27</sup>. Ces ruptures apparaissent également dans l'évolution des carrières des gouverneurs (Partie III). L'administration coloniale est composée de deux groupes d'entités, en grande partie distinctes : les structures administratives faisant partie de l'administration centrale métropolitaine et les structures situées dans les colonies. Durant la seconde colonisation, l'administration centrale métropolitaine s'institutionnalise progressivement, mais reste faible face aux administrations locales dirigées par les gouverneurs coloniaux, auxquelles nous nous intéressons (voir Annexe 2 pour un schéma représentant l'organisation de l'administration coloniale).

Par rapport à l'administration métropolitaine dédiée aux colonies, l'administration coloniale *in situ* joue un rôle primordial. Elle s'appuie sur des structures mises en place en Algérie, puis au Sénégal, qui divisent les colonies en unités administratives dirigées par un administrateur. Parfois appelées cercles, districts ou provinces, ces subdivisions étaient dirigées par un administrateur territorial appuyé par un personnel européen restreint et le concours d'auxiliaires indigènes. Ainsi, la Haute-Volta ne disposait que de 50 fonctionnaires coloniaux pour administrer une population de plus de trois millions d'habitants en 1929<sup>28</sup>. En Indochine, le personnel européen des provinces indochinoises, tous cadres confondus, s'élève en moyenne à une vingtaine d'individus<sup>29</sup>. C'est seulement dans un second temps que des structures administratives se développent à l'échelle de la colonie, autour du gouverneur. Celles-ci acquièrent rapidement une grande autonomie de gestion *in situ*. William Cohen explique cela par la conjonction de nombreux facteurs : l'absence de moyens de communications ; l'inexpérience coloniale des ministres et leur instabilité (moins d'un an en moyenne) ; la structuration de l'administration centrale, faite de telle sorte qu'une administration forte ne se développe pas (loi de 1894) ; la spécialisation géographique des bureaux, et l'inexpérience coloniale des fonctionnaires, due notamment au fait que jusqu'en 1942, les fonctionnaires du ministère font partie d'un corps différent de celui des administrateurs coloniaux<sup>30</sup>. Par ailleurs, cette situation se conjugue à une autonomie financière des colonies variable mais grandissante. Les gouverneurs

---

<sup>27</sup> Sur l'importance de la longue durée pour identifier les transformations de la structure sociales et les dynamiques d'une population, ou dans notre cas d'une profession, voir Olivier MARCHAND et Claude THELOT, *Le travail en France, 1800–2000*, Paris, Nathan, 1997.

<sup>28</sup> Gabriel MASSA et Y. Georges MADIEGA, *La Haute-Volta coloniale : Témoignages, recherches, regards*, Paris, KARTHALA Editions, 1995.

<sup>29</sup> *Annuaire général de l'Indo-Chine française*, Hanoï-Haïpong : Imprimerie d'Extrême-Orient, 1921, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56036918>

<sup>30</sup> Il s'agit du corps des chefs de bureau du ministère des colonies. W.B. COHEN, *Empereurs sans sceptre...*, *op. cit.*

coloniaux se trouvent donc à la tête d'administrations largement autonomes, et leur action n'est contrôlée que par une trentaine d'inspecteurs responsables devant le ministre<sup>31</sup>.

Notre population se compose des 591 individus ayant occupé au moins une fois au cours de leur carrière professionnelle le poste de gouverneur des colonies entre 1830 et 1960. Elle comprend aussi bien les gouverneurs titulaires que les individus nommés gouverneurs par intérim. Ces derniers, contrairement aux fonctionnaires coloniaux *faisant fonction* sont également nommés par décret du Président de la République. Il est important de ne pas négliger ces derniers car « parfois, ils sont appelés à diriger les pays aussi longtemps que les titulaires et cela plusieurs fois de suite et pour des gouverneurs généraux différents »<sup>32</sup>. De plus, ce statut représente souvent la dernière étape dans le processus d'accession à la carrière gouvernementale : le poste de gouverneur par intérim étant occupé par le secrétaire général de la colonie concernée ou le cas échéant un des principaux responsables administratifs de la fédération. Cette méthodologie a l'avantage de prendre en compte un ensemble plus important d'individus au sommet de la hiérarchie administrative coloniale, mais aussi, dans une certaine mesure, de nous permettre d'observer des individus qui ne sont finalement jamais parvenus à être nommés gouverneurs en titre.

Nous choisissons 1830, année de l'expédition d'Alger, comme marqueur du renouveau de la politique expansionniste de la France, et symbole du début de la seconde colonisation<sup>33</sup>. En 1960, la Communauté française prend fin et l'administration coloniale est dissoute<sup>34</sup>. Ainsi, notre base de données inclut actuellement l'ensemble des individus ayant exercé dans les colonies des fédérations indochinoise et malgache, des fédérations d'Afrique-Équatoriale française (A.-E.F.) et d'Afrique-Occidentale française (A.-O.F.), en Algérie ainsi que dans les protectorats du Togo et du Cameroun. Nous avons exclu de notre enquête les protectorats de Tunisie (1881-1956) et du Maroc (1912-1956) car ceux-ci répondaient à des logiques administratives différentes<sup>35</sup>. Pour preuve, seuls deux gouverneurs parmi les 591 que nous avons étudiés ont exercé les fonctions de Résident général de France au

---

<sup>31</sup> P. RAMOGNINO, « Les vrais chefs de l'Empire »..., *op. cit.*

<sup>32</sup> P. MORLAT, *Les grands commis...*, *op. cit.*, p. 16.

<sup>33</sup> Nous avons fait le choix d'inclure également les sept individus ayant gouverné le Sénégal entre 1820 et 1830. Nommés sur ordonnance royale depuis la restitution du Sénégal à la France en 1814, ces individus dont la fonction officielle est « commandant et administrateur du Sénégal et dépendances » ont les mêmes prérogatives que les futurs gouverneurs coloniaux.

<sup>34</sup> Le processus d'indépendance des Etablissements français de Somalie débute en 1975, date à laquelle l'administration coloniale cesse d'exercer ses fonctions. Nous avons fait le choix d'inclure les individus ayant gouverné ce territoire jusqu'en 1975.

<sup>35</sup> Ryo IKEDA, « Tunisia and Morocco under French Protectorates », in *The Imperialism of French Decolonisation*, London, Springer, 2015, p. 13–23 ; Mary Dewhurst LEWIS, *Divided Rule: Sovereignty and Empire in French Tunisia, 1881–1938*, Berkeley and London, University of California Press, 2013.

Maroc ou en Tunisie. Par opposition, 62 individus ont exercé des fonctions de gouverneur en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, ou à La Réunion<sup>36</sup>.

## 1.2 Méthode et classifications

Afin de caractériser les origines sociales des gouverneurs, nous avons mis en place une classification adaptée à notre population, mais suffisamment générale pour permettre la comparaison avec d'autres élites administratives. Dans un premier temps, nous utilisons le schéma de codification HISCO (*Historical International Standard Classification of Occupations*) qui permet de répartir les individus en sept groupes sociaux principaux selon l'occupation professionnelle du père. L'échelle HISCAM permet de déterminer la position d'une occupation professionnelle dans la hiérarchie sociale. Pour cela, elle se base sur les modèles (*patterns*) d'interactions sociales visibles dans les mariages et choix de conjoint des différents groupes professionnels<sup>37</sup>. Cette méthodologie aboutit à l'attribution d'un score compris entre 1 et 99 pour chaque profession. Cette échelle est ensuite standardisée pour avoir une moyenne de 50 et un écart-type de 15 sur la base d'un échantillon représentatif de la population. Par exemple, un domestique se voit attribuer un score de 39. Un ouvrier métallurgique a 49,15 et un employé de bureau un score de 60,38 alors qu'un avocat a un score de 99, marquant ainsi la distance qui sépare ces professions dans la société<sup>38</sup>. Cette codification, par l'absence de frontières entre des groupes de professions, permet l'obtention d'une distribution continue, plus fine que ce qu'il est possible d'obtenir avec une classification discrète. Par ailleurs, l'usage de cette classification s'inscrit dans une volonté de rendre comparable notre enquête avec d'autres études similaires, et de vérifier par comparaison la cohérence des résultats obtenus avec notre classification.

Dans un second temps, nous étayons notre analyse en nous appuyant sur une classification *ad hoc*. Son usage nous permet un usage de la notion de champ par Bourdieu, qui distingue volume de capital et nature des capitaux détenus

---

<sup>36</sup> Inclure l'ensemble des gouverneurs de ces quatre colonies dans notre base de données, ainsi qu'un échantillon représentatif de 800 administrateurs coloniaux, représente une des prochaines étapes de notre projet de recherche.

<sup>37</sup> Richard L. ZIJDEMAN, Marco H. D. VAN LEEUWEN, Danièle RÉBAUDO et Jean-Pierre PÉLISSIER, « Creating a Historical International Standard Classification of Occupations: An Exercise in Multinational Interdisciplinary Cooperation », *Historical Methods: A Journal of Quantitative and Interdisciplinary History*, 37-4, 2004, p. 186–197 ; Paul S. LAMBERT, Richard L. ZIJDEMAN, Marco H. D. VAN LEEUWEN, Ineke MAAS et Kenneth PRANDY, « The Construction of HISCAM: A Stratification Scale Based on Social Interactions for Historical Comparative Research », *Historical Methods: A Journal of Quantitative and Interdisciplinary History*, 46-2, 2013, p. 77–89.

<sup>38</sup> Un des avantages de cette classification est qu'elle permet d'effectuer des comparaisons homogènes dans le temps et l'espace. Nous utilisons la version française 1.3.1 de l'échelle de conversion HISCAM disponible sur le site internet du projet [CAMSIS](#) de l'Université de Cambridge. Pour d'autres études s'intéressant à la France et ayant utilisé une approche similaire, voir Jean-Pierre PÉLISSIER, Danièle RÉBAUDO, Marco H. D. VAN LEEUWEN et Ineke MAAS, « Migration and Endogamy According to Social Class: France, 1803–1986 », *International Review of Social History*, 50, 2005, p. 219–246 ; Richard L. ZIJDEMAN, Marco H. D. VAN LEEUWEN, Danièle RÉBAUDO et Jean-Pierre PÉLISSIER, « Working women in France, nineteenth and twentieth centuries. Where, when, and which women were in work at marriage? », *The History of the Family*, 19-4, 2014, p. 537–563.

par les individus. Nous nous sommes ainsi appuyés sur deux principes de distinction : l'appartenance à des strates plus ou moins élevées de la société, et ce que la profession révèle sur la position du père dans le champ social, d'un pôle culturel à un pôle économique. Notre classification s'inspire ainsi de celle proposée par C. Charle pour comparer les élites métropolitaines en 1900<sup>39</sup>. Cette classification nous a amené à définir quatre *strates* et cinq *types* de combinaisons de capitaux.

Les pôles *capital économique* dominant et *capital culturel* dominant sont usuels. Dans la catégorie *capital économique*, nous avons inclus les professions impliquant une activité avec une forte proportion de capital relativement à la qualification des individus. Au contraire, dans la catégorie *capital culturel*, nous avons inclus des professions comparativement peu rémunératrices, et exigeant un haut niveau d'études, tel qu'universitaire. Un grand nombre de professions se trouvant entre les deux pôles dans le cas de notre population, nous proposons de définir trois groupes de professions, caractérisées par un *capital mixte*, c'est-à-dire un haut niveau d'études et des revenus conséquents, sans pour autant être associées à un capital économique important<sup>40</sup>. Ce groupe étant particulièrement conséquent, nous distinguons les individus travaillant dans la fonction publique, dans les forces armées et dans le secteur privé.

Pour définir les *strates* de la classification, nous nous sommes appuyés sur les critères de John Goldthorpe et Robert Erikson, dont la classification s'appuie sur deux principes de distinction : entre ceux qui possèdent les moyens de production (les indépendants) et les autres ; parmi ces derniers, selon la nature de la relation établie avec leur employeur. La classification distingue des positions régulées via un « contrat de travail » (*labour contract*) et d'autres qui sont régulées via une « relation de service » (*service relationship*) avec l'employeur, certaines classes (IIIa, IIIb et V) étant dans l'entre-deux (Annexe 3). La différence fondamentale réside dans le fait que les relations d'emploi définies par un « contrat de travail » se caractérisent par la fourniture d'un montant fini de travail, sous la supervision, en échange d'une rémunération calculée relativement à la pièce produite ou au temps fourni (classes VI et VII). Les relations d'emploi dans un contexte bureaucratique se caractérisent par une compensation incluant des perspectives de carrières, et des assurances de sécurité d'emploi et de pension (classes I et II). L'objectif n'est pas de fournir une classification définitive, mais de construire un outil de travail permettant

---

<sup>39</sup> Christophe CHARLE, « Légitimités en péril. Éléments pour une histoire comparée des élites et de l'État en France et en Europe occidentale (XIX<sup>ème</sup>–XX<sup>ème</sup> siècles) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 116-1, 1997, p. 39–52.

<sup>40</sup> Marianne Nordli HANSEN, Magne FLEMMEN et Patrick Lie ANDERSEN, « The Oslo register data class scheme (ORDC) », *Final report from the classification project memorandum*, 1, 2009.

de distinguer des évolutions<sup>41</sup>. Définir des hiérarchies au sein d'un pôle du champ (capital économique dominant ou capital symétrique militaire par exemple) n'est pas difficile, mais la difficulté réside dans les équivalences entre pôles. La classification de J. Goldthorpe fournit un instrument permettant de telles équivalences.

La classification étant destinée à l'étude de la stratification sociale dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, nous avons procédé à quelques ajustements. Afin d'adapter la classification à une plus grande précision pour le haut de la distribution, plus adaptée à la population des gouverneurs coloniaux, nous avons ainsi conservé les strates I et II, largement représentés dans notre population. Pour constituer la strate III, nous avons rassemblé les classes III, IV et V. Notre dernière strate se compose des niveaux VI et VII. Les quatre strates obtenues correspondent peu ou prou, pour la plus haute à la classe dominante, ou dirigeante, étudiée par C. Charle. La strate la plus basse correspond aux classes populaires, plus faiblement représentées dans notre échantillon. Les deux strates intermédiaires correspondent pour la plus élevée aux notables et pour la plus basse, à la petite bourgeoisie.

#### **[Ici, tableau A9]**

En partant cette fois-ci des professions indiquées dans les actes de naissance, nous avons par ailleurs construit des catégories plus fines, correspondant à des groupes de professions, comme « professions intellectuelles » ou « officiers subalternes » que nous intégrons dans la classification, sur la base de l'occurrence de ces professions. Cette classification nous permet d'affecter les individus à une catégorie de notre tableau. Dans les classes populaires, la strate la plus basse de notre classification, nous avons intégré les individus indiquant la profession de cultivateur, d'ouvrier, ou de militaire du rang. Ces catégories sont associées à un niveau d'éducation faible et, à l'exception des agriculteurs, se trouvent dans des positions d'exécution. La catégorie d'agriculteur est large, mais les agriculteurs les plus riches se déclarent également « propriétaires ». La strate immédiatement supérieure correspond à la petite bourgeoisie, formée d'employés, d'artisans et de commerçants. Nous avons catégorisé ces derniers dans la colonne de droite en raison de leur possession d'un capital économique, au contraire des employés. La troisième strate correspond à la bourgeoisie. Pour les individus au capital symétrique, nous avons ici pris en compte ceux dont l'exercice de leur profession intègre des fonctions élevées d'encadrement (au sein d'une bureaucratie ou de leur structure). Les individus appartenant à cette troisième strate se définissent surtout par rapport à la strate dominante et à la petite bourgeoisie. S'ils ne font pas partie de la classe dominante, ils sont au-

---

<sup>41</sup> Robert ERIKSON et John H. GOLDTHORPE, « Individual or Family? Results from two Approaches to Class Assignment », *Acta Sociologica*, 35-2, 1992, p. 95–105. Cette méthodologie est notamment utilisée en sociologie pour étudier les mobilités sociales.

dessus de la petite bourgeoisie, et se caractérisent pas un niveau d'études assez élevées, pour la gauche du champ, et pour la droite du champ, par la possession d'un capital conséquent, les amenant à se définir comme « *propriétaires* », c'est-à-dire propriétaires d'un capital.

La classification ainsi obtenue permet de décrire au plus près les professions des pères des gouverneurs coloniaux, en décrivant précisément les catégories surreprésentées dans la population, en respectant des principes de construction générale, permettant des comparaisons avec d'autres élites administratives contemporaines (Tableau A.9).

## **II – Le gouvernorat colonial : une voie d'accès à la haute administration**

Comparativement aux élites administratives métropolitaines, les carrières coloniales, et plus particulièrement l'accès au gouvernorat, ont été un vecteur d'ascension sociale plus important. Afin d'illustrer ce phénomène, nous analysons quatre variables socio-économiques : la profession du père à la naissance – donnée par l'acte de naissance –, le lieu de naissance, les diplômes, et le lieu de décès. Malgré des défauts<sup>42</sup>, la première approche présente l'avantage d'être courante dans la littérature sur les élites administratives, ce qui permet de prendre appui sur des repères comparatifs pour dégager les spécificités de l'élite administrative coloniale. L'analyse des lieux de naissance et de décès permet de mettre en avant la mobilité géographique forte des gouverneurs coloniaux, avec un déplacement des petites et moyennes villes vers de grandes agglomérations, mais aussi des départements les moins développés économiquement vers les départements les plus riches. Enfin, l'analyse des diplômes secondaires et universitaires permet de souligner la multitude des trajectoires possibles pour parvenir au plus haut échelon de l'administration coloniale.

### **2.1 – Une élite insérée en partie en métropole**

Dans les travaux portant sur la haute administration française, l'administration coloniale retient peu l'attention sous le prétexte qu'elle est associée à un espace distinct de la métropole et que les trajectoires de ses membres procèdent de logiques différentes. L'étude des carrières des gouverneurs coloniaux révèle une association étroite

---

<sup>42</sup> Liés notamment au fait que la profession du père et le lieu de naissance décrivent – quoiqu'imparfaitement – le milieu à la naissance, et que ce milieu évolue durant les vingt ans qui précèdent le début de la carrière. Par ailleurs, l'âge du père moyen à la naissance est de 37 ans dans notre population. Cela réduit les possibilités d'une mobilité sociale ascendante forte durant l'enfance des gouverneurs. Jean PENEFF, « La fabrication statistique ou le métier du père », *Sociologie du travail*, 26-2, 1984, p. 195–211.

à la métropole, tant à travers le capital social des gouverneurs, le temps passé en métropole, en congé et en poste, et enfin, les reconversions vers des postes en métropole en fin de carrière.

Les dossiers de carrière des individus devenus gouverneurs coloniaux révèlent l'action constante d'hommes politiques, voire de notables en faveur de l'avancement de leur carrière. Chaque fois qu'un individu est susceptible de passer au grade supérieur, ou de changer de poste, un ou plusieurs députés interviennent pour en recommander l'avancement. Parmi les personnes à l'origine de ces interventions, le supérieur hiérarchique dans l'administration coloniale, mais aussi très souvent des individus en métropole<sup>43</sup>. Par exemple, lorsqu'il brigue un poste de Résident supérieur en Indochine à la fin des années 1930, Émile Grandjean, alors administrateur de 1<sup>ère</sup> classe des Services Civils d'Indochine, reçoit le soutien entre autre du gouverneur général Jules Brévié, d'Ernest Outrey, ancien député de l'Indochine, du sénateur du Loiret Camille Chautemps, et d'Albert Sarraut<sup>44</sup>. Cela suggère l'entretien d'un capital social conséquent en métropole de la part des individus poursuivant la carrière gouvernementale. L'entretien de ce capital social peut aussi passer par la localisation de la famille, qui ne séjourne pas toujours dans les colonies.

Par ailleurs, les gouverneurs coloniaux passent une partie non négligeable de leur carrière dans des postes en métropole ou en congé. En moyenne, les individus parvenant à la fonction de gouverneur colonial ont passé un tiers de leur carrière en métropole, au ministère des Colonies, à l'occasion d'une carrière politique ou encore dans le secteur privé. Les individus en postes dans les colonies reviennent également tous les deux ou trois ans en métropole, pour des congés qui durent jusqu'à six mois. Ces derniers sont allongés par de nombreux congés de convalescence qui ont lieu en métropole. L'hydrothérapie et les séjours climatiques constituent alors un des éléments centraux de la médecine coloniale. Ceux-ci sont également l'occasion pour les membres de l'élite coloniale de rencontrer leurs pairs, et de renforcer ainsi leur capital social<sup>45</sup>.

Les seuls gouverneurs coloniaux à mourir dans les colonies sont ceux qui meurent en fonction : 12 % meurent dans les colonies entre 1830 et 1960 : les retraites se déroulent donc exclusivement en métropole. Les gouverneurs

---

<sup>43</sup> Ainsi que le remarque P. Morlat : « ceux qui montent ne montent pas seuls. Ils montent de conserve avec ceux placés soit au-dessus d'eux soit en dessous » ; P. MORLAT, *Les grands commis...*, *op. cit.*, p. 14.

<sup>44</sup> A.N.O.M., EE II/4383(7) et EE II/4403(5) : dossier personnel Émile Louis François Grandjean. Résident supérieur du Tonkin de novembre 1940 à juin 1941, puis Résident supérieur de l'Annam de juin 1941 à août 1944.

<sup>45</sup> Eric T. Jennings, *Curing the Colonizers: Hydrotherapy, Climatology, and French Colonial Spas*, Duke University Press, 2006, p. 288.



ne prolongent que rarement leurs séjours dans les colonies, et occupent bien souvent des postes en métropole après la fin de leur carrière coloniale<sup>46</sup>.

Il résulte de ces éléments que les gouverneurs coloniaux sont insérés dans l'espace métropolitain, au sein de la notabilité et de l'administration métropolitaine. Intégrer l'administration coloniale à une réflexion sur le champ de la haute administration fait donc tout à fait sens. Cependant, les carrières de ces individus présentent également des spécificités qui les différencient du reste des élites administratives. Rapidement, les perspectives d'ascension sociale et de carrière peuvent se trouver réduites à cause du trop grand nombre de candidats, comme ce fut le cas en Indochine avant la Première Guerre mondiale<sup>47</sup>. De plus, certains individus doivent, malgré des débuts prometteurs, mettre un terme à leur carrière coloniale à cause du climat, qui obère leur santé, et leur espérance de vie. Outre le lieu d'exercice, ce qui différencie fondamentalement les carrières des gouverneurs de celles des préfets, c'est le confort de vie qui leur est accordé. Les congés en métropole pour raisons médicales ou de convalescence sont nombreux, mais l'éloignement de la famille est récurrent, souvent pour préserver des enfants en bas âge des maladies tropicales. Il est toutefois intéressant de noter que, comme pour les préfets métropolitains, l'âge moyen d'accession au poste de gouverneur est de 45 ans, mais la durée des carrières est ensuite nettement plus réduite (environ 4 ans contre 7 ans) le plus souvent pour des raisons de santé<sup>48</sup>.

## 2.2 – Une élite administrative aux origines relativement modestes

Dans un premier temps, nous examinons les origines sociales de l'ensemble de la population des gouverneurs coloniaux, afin de saisir les spécificités des origines de cette élite.

### **[Ici, tableaux A7 et A8]**

Les gouverneurs coloniaux, à l'instar des autres élites administratives sont plutôt issus des strates supérieures de la société. A première vue, leur répartition en termes d'origines sociales est sensiblement la même que celle des préfets, pour la même période : les gouverneurs sont majoritairement issus de la fonction publique ou de l'armée (38 %), ou de familles à capital économique dominant (30 %). Nous observons peu de gouverneurs nés de père à

---

<sup>46</sup> Pour des exemples de reconversions dans le secteur public et dans le secteur privé, voir P. MORLAT, *Les grands commis...*, *op. cit.*, p. 18.

<sup>47</sup> Gilles DE GANTES, « Administrer une colonie à la française au XIXe siècle : Le cas de l'Indochine (1860–1911) », in *Les Grands Commis de l'Empire colonial français*, Paris, Les Indes Savantes, 2010, p. 21–56.

<sup>48</sup> L. ROUBAN, « Les préfets de la République »..., *op. cit.*

capital culturel dominant. En affinant cette comparaison, nous constatons que les origines sociales des gouverneurs sont toutefois plus modestes que celles des préfets (Tableaux A.7 et A.8)<sup>49</sup>. Les classes dominantes sont sous représentées (par rapport aux élites administratives métropolitaines), avec un peu plus d'un tiers de la population qui en est issue contre plus de la moitié pour les préfets. Les classes populaires sont également surreprésentées par rapport aux préfets, 11 % des gouverneurs en étant issus, contre 3 % parmi les préfets. Cela correspond aux résultats suggérés par l'utilisation de l'échelle d'interaction sociale et de stratification HISCAM. Comparée aux autres élites métropolitaines (préfets), la population des gouverneurs coloniaux se caractérise ainsi par une mobilité sociale ascendante plus forte. Ainsi, alors que d'après notre classification, les gouverneurs coloniaux se trouveraient dans la strate I, seulement 38 % des individus en sont issus (contre 53 % pour les préfets).

En termes de répartition des capitaux, les gouverneurs comme les préfets sont issus principalement de familles au capital économique dominant : parmi les pères, on compte 10 % de rentiers, 7 % de petits propriétaires, 8 % de commerçants, et 4 % d'industriels, financiers et directeurs dans le secteur privé : 28 % des gouverneurs sont issus de familles au capital économique fort, aux pères dont l'exercice de la profession exige la possession d'un capital. On constate une reproduction en termes de milieux d'origine importante, avec près 40 % de fils de militaires et fonctionnaires, une statistique similaire chez les préfets et les administrateurs coloniaux<sup>50</sup>, qui marque toutefois ici une ascension sociale conséquente : seuls 2 % d'entre eux sont fils de hauts fonctionnaires (contre 19 % pour les préfets). Ces hauts fonctionnaires ne sont par ailleurs pas issus des corps les plus prestigieux : on compte un préfet, un sous-préfet, un trésorier payeur général (de Martinique), un receveur des finances, un gouverneur des colonies et un inspecteur général de l'instruction publique. Nous expliquons le nombre élevé de pères militaires – comparativement aux préfets – par le fait que beaucoup de gouverneurs coloniaux commencent leur carrière dans l'armée, voire en sont seulement momentanément détachés au début de la colonisation<sup>51</sup>.

Les préfets étaient considérés par C. Charle comme une élite caractérisée par la modestie relative de ses origines<sup>52</sup>.

En comparaison, les gouverneurs coloniaux sont d'origine encore plus modeste. Cette modestie des origines du corps qui constitue l'élite administrative coloniale illustre la place de l'administration coloniale vis-à-vis de

---

<sup>49</sup> Nous avons tiré parti de la classification très détaillée de L. Rouban qui nous a permis, par des rassemblements de catégories adéquats de parvenir à la même classification pour les préfets que pour les gouverneurs coloniaux.

<sup>50</sup> Parmi les diplômés de l'ENFOM : 40 % de fils de fonctionnaires dont 13 % de militaires, d'après les données d'une enquête réalisée par l'association des anciens élèves.

<sup>51</sup> Sur l'importance de la reproduction sociale dans les familles de militaires françaises au tournant du vingtième siècle, voir William SERMAN, *Les officiers français dans la nation (1848-1914)*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982.

<sup>52</sup> C. CHARLE, *Les hauts fonctionnaires...*, *op. cit.*

l'administration métropolitaine. Élite de premier ordre dans les colonies, elle constitue une élite de second ordre en métropole. Elle ne tranche pas, cependant, par ses diplômes, avec le corps préfectoral. Le nombre équivalent de diplômés du supérieur parmi les gouverneurs coloniaux et les préfets, notamment pour la période 1880-1914, malgré ces origines plus modestes, suggère que le gouvernorat colonial vient conclure la carrière d'individus n'ayant pas eu accès à l'administration métropolitaine, malgré des diplômes suffisants, en raison d'un moindre capital social.

La profession du père ne renseigne que sur le contexte familial immédiat. Pour caractériser le contexte plus large de socialisation des gouverneurs, nous examinons le lieu de naissance des gouverneurs coloniaux. Par ailleurs, les analyses présentées ci-dessus ne portent que sur 373 gouverneurs sur 591, pour lesquels nous connaissons la profession du père<sup>53</sup>. Les analyses à partir de la commune de naissance permettent de prendre en compte l'ensemble de la population.

## 2.3 – Origines géographiques : le milieu de naissance

Par milieu de naissance, nous entendons l'environnement social plus large que la famille dans lequel les individus grandissent et parfois entament la carrière qui les mène au gouvernorat<sup>54</sup>. Afin de qualifier le milieu de naissance des gouverneurs coloniaux, nous proposons une approche en trois temps. En premier lieu, nous utilisons une représentation cartographique simple afin de mettre en avant les disparités géographiques au niveau départemental (Figure A.4 ; Tableaux A.1 et A.2). Contrairement aux artilleurs de Marine (départements de l'Est), et aux préfets (départements du Sud-Ouest), aucune région de France ne semble être surreprésentée dans les origines géographiques des gouverneurs coloniaux<sup>55</sup>. Seules la Corse et les colonies issues de la première vague de colonisation présentent un ratio de gouverneur par million d'habitants particulièrement élevé<sup>56</sup>.

---

<sup>53</sup> Il n'existe pas de profil type de gouverneurs (position hiérarchique, zone géographique de la carrière, lieu de naissance) surreprésentés parmi les 218 individus manquants.

<sup>54</sup> De nombreux travaux soulignent l'importance des mécanismes de transmission horizontale dans l'acquisition du capital social et culturel. L'environnement socio-économiques dans lequel évoluent les individus joue ainsi un rôle important dans la détermination de sa carrière professionnelle et d'une hypothétique mobilité sociale. Voir par exemple Alberto BISIN et Thierry VERDIER, « The Economics of Cultural Transmission and the Dynamics of Preferences », *Journal of Economic theory*, 97-2, 2001, p. 298–319 ; Raj CHETTY et Nathaniel HENDREN, *The Impacts of Neighborhoods on Intergenerational Mobility I: Childhood Exposure Effects*, National Bureau of Economic Research, 2016.

<sup>55</sup> J. D'ANDURAIN, « Formation et sélection »..., *op. cit.* ; L. ROUBAN, « Les préfets de la République »..., *op. cit.*

<sup>56</sup> Sur le rapport des Corses à la colonisation, et leur rôle dans le processus de colonisation, voir Pascal BONACORSI, « Au service de la "Plus grande France". Histoire et mémoire des Corses en Indochine, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 39-1, 2014, p. 91–101 ; Vanina PROFIZI, « Les fonctionnaires d'origine corse en AOF (1900-1920). Approche prosopographique de l'identité régionale en contexte colonial », *Outre-mers*, 98-370, 2011, p. 31–42 ; Vanina PROFIZI, « La légende coloniale des Corses : Les Corses et l'empire colonial français (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>) », in *Nouvelle histoire des colonisations européennes (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, p. 103–115. Voir aussi Mathieu

#### [Ici, figure A4]

En second lieu, nous cherchons à éclairer l'origine de ces disparités en nous intéressant d'abord à la taille des communes d'origine des gouverneurs, puis à un ensemble de critères socio-économiques qui permettent une comparaison plus fine. Pour cela, nous avons, à partir des recensements de la *Statistique Générale de France*, collecté des données sur la situation socio-économiques des départements pour les années 1850 et 1890, période durant laquelle la majorité des gouverneurs est née. Nous proposons une caractérisation des départements de naissance, qui représentent l'environnement de socialisation plus large des individus devenant gouverneurs.

Les gouverneurs constituent, au regard de leurs communes de naissance, une élite provinciale, comme les officiers généraux, les préfets ou les ingénieurs de corps techniques en 1900<sup>57</sup>. Au maximum, ils sont 10 % à être nés à Paris (contre 26 % pour l'ensemble des élites administratives en 1900). Un nombre équivalent d'individus est né dans l'ensemble des dix plus grandes villes de France au tournant du vingtième siècle. Environ la moitié d'entre eux sont nés dans des sous-préfectures ou des communes d'importance moindre (en moyenne de 6500 habitants). La commune typique de naissance est une petite ville métropolitaine (Figure A.5). Une analyse au niveau de la commune de naissance reste insuffisante. En effet, elle met sur le même plan des communes rurales et des communes en marge d'un espace urbain important ; elle ne prend pas en compte les mobilités durant l'enfance, importantes dans notre population dont une très large part possède le baccalauréat<sup>58</sup>.

Pour combler cette lacune, nous proposons une comparaison supplémentaire sur la base des départements de naissance. À l'aide des résultats des recensements publiés dans la *Statistique Générale de France*, nous avons construit des variables informant la part de la population qui travaille dans l'agriculture, dans l'industrie, dans l'administration, dans le commerce, qui exerce une profession libérale, et qui vit dans des villes. Nous avons ajouté une variable binaire indiquant si le département comportait un grand port, ainsi qu'une variable mesurant le produit intérieur brut de chaque département<sup>59</sup>. Il apparaît que les gouverneurs sont issus de département plus urbains que

---

MARLY, *L'âme des régiments. Le corps des sous-officiers : promotion, recrutement et discipline dans les rangs de l'armée française (1872-1914)*, Université de Lille III, 2015.

<sup>57</sup> Christophe CHARLE, *Les élites de la République. 1880-1900*, Paris, Fayard, 2006.

<sup>58</sup> À minima, les individus issus de petites communes ont rejoint la sous-préfecture ou la préfecture de leur département pour étudier au lycée.

<sup>59</sup> Nous avons pris en compte les 10 plus grands ports civils en 1880 et les trois plus grands ports militaires. Ces ports représentent une ouverture sur le monde, et notamment sur l'empire colonial. On peut s'attendre à ce que leur présence augmente les vocations coloniales. Paul CARUANA-GALIZIA, « Estimating French Regional Income: Departmental Per Capita

la moyenne, où la population et la productivité du secteur agricole sont plus faibles. Ces départements sont également en moyenne plus pauvres avec un revenu moyen par habitant de 629 Francs en 1872, contre 795 Francs pour les départements où peu de gouverneurs sont nés (Tableau A.12). La part de l'administration et des professions libérales y est cependant plus importante renforçant ainsi l'idée que le milieu de naissance typique des gouverneurs semble être la bourgeoisie de province, qui voit dans les carrières administratives coloniales une manière de faire carrière pour ses enfants, là où dans d'autres départements (plus au cœur de l'industrialisation), les nouvelles générations feraient carrière dans l'industrie, ou à Paris, dans l'administration métropolitaine<sup>60</sup>.

#### **[Ici, Tableau A12]**

La comparaison du lieu de naissance et du lieu de décès peut également être utilisée comme un indicateur de la mobilité sociale des gouverneurs (Figure A.4). 39 gouverneurs sont morts en fonction dans les colonies, et 51 autres individus sont morts en poste dans l'administration coloniale, après avoir été gouverneur. La grande majorité des gouverneurs est donc morte en métropole, en moyenne 14 ans après avoir pris leur retraite. Sauf exception, le lieu de mort est donc le lieu de dernière résidence des individus. Environ 40 % des gouverneurs résidaient à Paris lors de leur décès, alors que seulement 10 % d'entre eux y étaient nés (Tableau A.3 et A.4). De la même manière, 36 individus résidaient dans les Alpes Maritimes, notamment à Nice, alors que seulement trois individus y étaient nés. Par ailleurs, la part des petites villes est divisée par deux, et celles des sous-préfectures et préfectures réduites. De manière plus marquante, aucun gouverneur ne résidait dans l'une des anciennes colonies, alors que 40 d'entre eux y étaient nés. Nous considérons l'ensemble de ces changements comme un indicateur de la mobilité sociale ascendante des gouverneurs. À leur retraite, ces derniers effectuent très souvent le choix de ne pas retourner résider dans leur localité ou département de naissance, mais plutôt à Paris ou dans un département riche au cadre de vie confortable (Alpes Maritimes).

#### **[Ici, tableau A4]**

---

Gross Value Added, 1872–1911 », in *Research in Economic History*, Emerald Group Publishing Limited, 2013, vol.29, p. 71–95.

<sup>60</sup> En Annexe 4, nous répétons cette analyse avec d'autres indicateurs afin de vérifier la validité des résultats. Nous montrons que les départements où le nombre de gouverneurs par habitant est le plus élevé ont en moyenne des recettes fiscales par habitant (1876-1877) plus faible que la moyenne. En se basant sur les résultats d'une étude utilisant la méthode de classification ascendante hiérarchique (CAH), nous montrons que ces départements sont aussi considérés comme « les moins développés ».

Au cours de la seconde colonisation, le gouvernorat colonial est donc un vecteur d'ascension sociale important pour un ensemble d'individus aux origines socio-économiques plus modestes que le reste des élites administratives métropolitaines. En particulier, les gouverneurs sont issus, en moyenne, de départements plutôt pauvres, et la part d'individus issus des classes populaires y est plus forte que chez les préfets. Enfin, à leur retraite, les gouverneurs font très souvent le choix de résider à Paris, qui correspond plus directement à leur nouveau statut social et désormais cercle de socialisation que leur lieu ou département de naissance. Il existe cependant des différences marquées entre, par exemple, les gouverneurs coloniaux du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et ceux de la Belle Époque. En différenciant les origines des gouverneurs selon les époques, nous cherchons à mettre en évidence les facteurs associés à une ascension sociale via l'administration coloniale. L'évolution de la place des colonies dans l'espace politique et économique impérial, ainsi que les débuts de la professionnalisation de l'administration coloniale, avec la création de l'École Coloniale en 1889, se traduisent par l'apparition de gouverneurs ayant des origines sociales et des carrières professionnelles différentes.

### **III – Ouverture et fermeture du recrutement social : les effets de la colonisation et de la décolonisation**

Ayant qualifié les origines des gouverneurs coloniaux à l'échelle de la période de la seconde colonisation, nous nous intéressons au rôle de l'institutionnalisation de l'administration coloniale puis de la décolonisation dans l'évolution du recrutement des gouverneurs coloniaux, afin de caractériser les périodes - et les facteurs - les plus propices à une mobilité sociale ascendante via l'administration coloniale

#### **3.1 – Une démocratisation paradoxale ?**

L'évolution des profils de carrière des gouverneurs, et l'histoire coloniale, permettent de définir des périodes où les parcours des gouverneurs sont relativement homogènes. La période de 1830 à 1859 donne une situation de référence, caractérisée par les débuts de l'extension des comptoirs au Sénégal, vers la création d'une colonie au sens plein, et la colonisation de l'Algérie. Bien que marquées par la constitution d'une proto-administration locale sous le gouvernement de Faidherbe au Sénégal et par les débuts de la colonisation en Indochine, nous avons fait le choix d'inclure les années 1860 à 1879 dans la première période. La seconde période débute en 1880 avec la fin

du « gouvernement des amiraux » <sup>61</sup>. La nomination progressive de civils aux postes de gouverneurs s'accompagne, en 1881, de la création du premier sous secrétariat d'État aux colonies. Dans les années 1880-1890, l'administration coloniale se renforce avec la fusion des corps préexistant, la création de l'École Coloniale formant les futurs administrateurs coloniaux, et la création des fédérations. Cette période, qui correspond également à la fin des conquêtes coloniales et à la démilitarisation de l'administration, s'achève en 1914 avec le déclenchement de la Première Guerre mondiale. La période suivante, qui correspond aux années 1915-1940, est une période de stabilisation de l'administration coloniale, marquée par sa professionnalisation. Enfin, la période qui s'étend de 1940 à 1960 est marquée par une reprise en main forte de la métropole, d'abord par le gouvernement de Vichy puis par les gouvernements successifs de la Quatrième République qui cherchent à réformer l'administration coloniale et à donner un second souffle à l'empire<sup>62</sup>.

#### **[Ici, tableau A10]**

L'évolution des quatre strates repérées dans la partie I est importante. Nous observons un mouvement de démocratisation du recrutement social des gouverneurs, qui culmine de 1880 à 1940, et où les individus issus des deux strates inférieures représentent jusqu'à 40 % de la population. A partir de 1940, nous constatons un mouvement de fermeture sociale, et les gouverneurs issus des deux classes inférieures ne représentent qu'un peu plus de 20 % de l'ensemble de la population (Tableau A.10).

#### **[Ici, figure A2]**

Les figures A.2 et A.3 présentent la distribution de l'origine sociale des gouverneurs sur la base de la base de l'échelle d'interaction sociale et de stratification HISCAM. Les biais vers la droite observés sur les courbes et l'histogramme indiquent la part importante de gouverneurs coloniaux issue de milieux socialement très favorisés entre 1820 et 1879. Parmi ceux-ci nombreux sont les fils d'avocats (Jean-Louis Beyries, Marie Joseph Clozel, Georges Le Beau), de cadres de la fonction publique (Paul Bert, Pierre Bordes, Joseph Jules Brévié, Paul Chauvet, Henri Félix de Lamothé, Paulin Vial) et de médecins (Ernest Hoeffel, Louis Tirman) de province. Le déplacement sur la gauche et le caractère plus marqué du mode pendant la période 2 par rapport à la période 1 suggère que le passage au gouvernorat civil et l'élargissement de l'Empire colonial a permis à des individus aux origines sociales

---

<sup>61</sup> Jean MEYER, Jean TARRADE, Anne REY-GOLDZEIGUER et Jacques THOBIE, *Histoire de la France coloniale des origines à 1914*, Paris, Armand Colin, 2016.

<sup>62</sup> V. DIMIER, « For a Republic 'Diverse and Indivisible'? »..., *op. cit.* ; M.D. LEWIS, *Divided Rule...*, *op. cit.*

plus modestes de parvenir aux plus hautes fonctions. Ainsi, Louis Paul Luce, fils d'un trieur de laine ardennais, d'abord artilleur de marine puis administrateur passera 20 ans en Indochine avant d'y occuper pendant 8 ans différents postes de gouverneur dont celui de gouverneur général<sup>63</sup>. A partir de 1915, nous observons cependant une double transformation (déplacement du mode vers la droite, et élargissement des modes) indiquant un rétrécissement du bassin de recrutement des gouverneurs.

**[Ici, tableau A.11]**

Cette démocratisation est beaucoup moins marquée dans le corps préfectoral, au sein duquel la petite bourgeoisie et les classes populaires représentent, entre 1881 et 1939, 22.6 % des individus<sup>64</sup>. La démocratisation se poursuit, cependant, jusqu'en 1958, et les préfets issus de strates I et II représentent alors près de 30 % des individus (Tableau A.11). Au contraire, la population des gouverneurs s'embourgeoise. Cette évolution du recrutement social des gouverneurs coloniaux semble qui plus est paradoxale dans la mesure où les gouverneurs coloniaux, de 1914 à 1939, règnent sur des territoires mieux administrés, avec des budgets plus larges<sup>65</sup>. Comme le soulignent C. Charle et Nathalie Carré de Malberg à propos de l'inspection des finances, la montée en puissance d'un corps s'accompagne habituellement de sa « parisianisation » et de l'embourgeoisement de son recrutement<sup>66</sup>. Ces conclusions ne sont pas applicables au cas des gouverneurs coloniaux.

### 3.2 – Ouverture du recrutement des gouverneurs coloniaux

Pour comprendre l'évolution des origines sociales des gouverneurs coloniaux, nous proposons de prendre en compte trois dynamiques : la professionnalisation de l'administration coloniale, les liens de cette administration avec la métropole, et l'attractivité de l'administration coloniale.

La première entité administrative en métropole dédiée aux colonies est le bureau des colonies créé en 1710 et dépendant du Ministère de la Marine. Une direction des colonies est créée à la Révolution. Durant cette période, les colonies ne disposent pas d'un ministère dédié. Lors de la première période, qui s'étend de 1830 à 1879, ce

---

<sup>63</sup> B. L., 19800035/188/24539 : dossier de Louis Paul Luce ; Antoine BREBION, *Dictionnaire de bio-bibliographie générale, ancienne et moderne de l'Indochine française. op. cit.*, p. 241.

<sup>64</sup> L. ROUBAN, « Les préfets de la République »..., *op. cit.*

<sup>65</sup> Denis COGNEAU, Yannick DUPRAZ et Sandrine MESPLÉ-SOMPS, « Public Finances in Colonial West Africa: British and French Compared », 2015.

<sup>66</sup> C. CHARLE, « Naissance d'un grand corps »..., *op. cit.* ; Nathalie CARRE DE MALBERG, « Le recrutement des inspecteurs des finances de 1892 à 1946 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 8-1, 1985, p. 67-91.



sont des officiers supérieurs de la Marine, voire de l'armée de terre qui prennent la tête des colonies, momentanément détachés de l'armée. Ils ont passé peu de temps dans les colonies au cours de leur carrière antérieure (moins d'un tiers de leur carrière), et occupent peu de temps la fonction de gouverneur, moins de trois ans en moyenne. Les origines des gouverneurs de cette période –très liés à la métropole, parce qu'ils y ont effectué l'essentiel de leur carrière- sont proches de celles des préfets et de celles des officiers supérieurs<sup>67</sup>. Un exemple typique de cette période est celui d'Eugène Cavaignac. Son père est avocat, député de la Convention puis directeur des Domaines, de l'Enregistrement et des Eaux et Forêts du royaume de Naples. Polytechnicien, il se spécialise dans l'artillerie et passe 15 ans en Algérie. Il est nommé à la tête du gouvernorat général d'Algérie en 1848 à la faveur de ses opinions républicaines<sup>68</sup>. Autre exemple, Pons-Guillaume-Bazile Charmasson de Puylaval dirige le Sénégal de 1839 à 1841, puis la Guyane de 1841 à 1843. Fils d'un juge de paix, il fait carrière dans la Marine où il débute comme novice, pour rapidement devenir aspirant et termine sa carrière avec le grade de capitaine de vaisseau<sup>69</sup>. Les origines sociales élevées des gouverneurs durant cette période ne reflètent pas un attrait des classes dominantes pour l'administration coloniale, mais le fait que les gouverneurs ne sont pas inscrits dans des carrières coloniales, encore moins administratives.

Durant la période suivante (1880–1914), l'administration coloniale se structure, en métropole et dans les colonies. Pourtant, les origines sociales des gouverneurs coloniaux montrent que ces derniers sont issus de milieux relativement plus populaires.

Un sous-secrétaire d'État est affecté aux colonies en 1881, rattaché au Ministère du Commerce, puis de nouveau en 1882, au Ministère de la Marine. Cohen rapporte que la succession de trois personnalités marquantes entre 1881 et 1894 contribue à lui donner une certaine autonomie. Il devient séparé physiquement, et de plus indépendant<sup>70</sup>. Cependant, le Président hésite à en faire un plein ministère, en raison de l'hostilité de la Chambre. C'est chose faite le 20 mars 1894, par un vote de la Chambre. Par ailleurs, le Ministère des Colonies ne centralise pas pleinement la gestion des colonies, qui sont sous la juridiction de trois ministères en 1914 : Colonies, Intérieur et

---

<sup>67</sup> W. Serman fait remarquer que si la population des sous-lieutenants est relativement hétérogène socialement, elle reflète des voies de recrutement différenciées. Ainsi, l'âge de nomination à ce grade des individus issus des classes populaires est beaucoup plus élevé que celui des enfants de classes dominantes. Cette arrivée tardive limite l'accès des classes populaires et de la petite bourgeoisie aux grades supérieurs d'officier. William SERMAN, *Les origines des officiers français, 1848-1870*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1979, p. 348.

<sup>68</sup> B. L., C/0/1 : dossier de Louis Eugène Cavaignac.

<sup>69</sup> B. L., LH/492/34 : dossier de Pons-Guillaume-Bazile Charmasson de Puylaval ; *Dictionnaire de biographie française*. Paris : Letouzey - Tome 8, p. 598-599.

<sup>70</sup> J. D'ANDURAIN, « Formation et sélection »..., *op. cit.* ; François BERGE, « Le Sous-secrétariat et les Sous-secrétaires d'état aux Colonies : Histoire de l'émancipation de l'administration coloniale », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 47-168, 1960, p. 301–376.

Affaires Étrangères. Cette division de l'autorité est déterminée par des circonstances historiques spécifiques. Les protectorats du Maroc et Tunisie sont sous l'autorité du Ministère des Affaires Etrangères en raison de la situation internationale qui interdit de leur donner le statut de colonies. L'Algérie est gérée par le Ministère de la Guerre, puis sera versée plus tard à l'Intérieur.

L'administration locale se structure également, en s'appuyant sur un corps d'administrateurs, dont Cohen décrit la professionnalisation : en 1887, un corps unique est créé, puis en 1889, un lieu de formation, l'École Coloniale, qui forme de plus en plus d'administrateurs coloniaux<sup>71</sup>. Enfin, dans les années 1890, des fédérations dotées de gouvernements généraux sont mises en place, en A.-E.F., en A.-O.F., à Madagascar et en Indochine. Cette administration locale prend de l'autonomie par rapport à l'administration métropolitaine, d'autant qu'elle est indépendante financièrement. La loi du 20 janvier 1825 stipule que toutes les recettes et les dépenses devaient appartenir aux colonies à l'exception de celle de la guerre et de la marine. Une proportion croissante des dépenses est alors payée par les colonies, même si l'autonomie financière ne se matérialisera réellement qu'avec la loi du 13 avril 1900 dont l'article 33 prévoit que :

« Toutes les dépenses civiles et de la gendarmerie sont supportées en principe par les budgets des colonies. Des subventions peuvent être accordées aux colonies sur le budget de l'Etat. Des contingents peuvent être imposés à chaque colonie jusqu'à concurrence des dépenses militaires qui y sont effectuées » <sup>72</sup>.

Entre 1880 et 1914, la fin du « régime des amiraux » résulte dans une relative démilitarisation des gouvernements locaux et généraux des colonies françaises. Pour autant, les gouverneurs de la fin du dix-neuvième siècle et du début du vingtième siècle ne suivent pas une trajectoire aussi professionnalisée que les préfets qui leur sont contemporains : une minorité (28 %) est diplômée d'une licence spécialisée dans l'administration (droit, langues orientales, École Libre des Sciences Politiques, École Coloniale), alors que plus de 70 % de préfets sont licenciés en droit (Tableau A.5). En revanche, leurs carrières sont plus fermement ancrées dans l'espace colonial que celle de leurs prédécesseurs : la proportion de la carrière passée dans les colonies augmente continuellement, pour atteindre 60 % de la carrière antérieure à la première nomination comme gouverneur (figure A.7). Enfin, la durée moyenne de gouvernorat atteint cinq ans ; les gouverneurs ne le sont plus au détour d'une carrière sans lien avec

---

<sup>71</sup> W.B. COHEN, *Empereurs sans sceptre...*, *op. cit.*

<sup>72</sup> Considérées comme des « dépenses de souveraineté », les soldes des administrateurs coloniaux étaient jusque-là prises en charge par la métropole. Par ailleurs, le décret du 21 mai 1898 supprime les fonctions de Directeur de l'intérieur, sauf en Indochine et à Madagascar, ce qui signifie que désormais la responsabilité de préparer le budget de la colonie incombe au gouverneur.

l'administration coloniale, mais se spécialisent dans cette fonction. Les gouverneurs recrutés sont des individus plus spécialisés dans l'espace des colonies.

**[Ici, figure A.7]**

Cependant, l'administration coloniale, peu développée et disposant de faibles moyens reste peu attractive. Philip Curtin évoque une surmortalité de 5 à 7 fois plus importante pour les personnels administratifs français en Afrique au début du siècle : les colonies sont encore caractérisées par une mortalité très élevée pour les métropolitains<sup>73</sup>. La carrière coloniale attire donc des individus qui ne trouvent pas leur place dans l'administration métropolitaine, ou sont freinés dans leur carrière au sein de l'armée<sup>74</sup> ; susceptibles de s'inscrire dans l'espace colonial. Durant cette seconde période, les gouverneurs coloniaux sont issus à près de 40 % des deux strates inférieures de notre classification, une proportion bien supérieure aux préfets – et aux autres élites administratives étudiées par C. Charle<sup>75</sup>. La proportion de gouverneurs issus des classes populaires (strate IV) est particulièrement élevée, et atteint 15 %, contre 2 % durant la même période dans la population des préfets<sup>76</sup>. Alfred Louis Fourneau est ainsi le fils d'un garde du génie de Rambouillet. Engagé dans le génie en Algérie, il intègre des missions d'exploration après un contrat de cinq ans dans l'armée. Il explore le Gabon durant huit ans, puis est titularisé dans l'administration coloniale au Congo en 1892. Il termine sa carrière en tant que gouverneur du Tchad entre 1902 et 1905<sup>77</sup>. De même, Jean-Baptiste Chaudié, fils d'un percepteur des impôts, commence sa carrière au commissariat de la Marine en 1873 avant d'intégrer l'administration coloniale en 1889. En 1895, à la faveur de promotions rapides, il prend la tête de l'A.-O.F. nouvellement créée<sup>78</sup>.

L'absence d'une administration coloniale structurée et pourvue de cadres laisse ainsi la place à des individus issus de milieux populaires, aux côtés des fils de la bourgeoisie<sup>79</sup>. Durant la même période, l'administration préfectorale s'est professionnalisée, et pour devenir préfet, il faut s'inscrire tôt dans cette administration, ce qui ferme le recrutement aux classes populaires<sup>80</sup>.

---

<sup>73</sup> Philip D. CURTIN, « The End of the “White Man’s Grave”? Nineteenth-Century Mortality in West Africa », *The Journal of Interdisciplinary History*, 21-1, 1990, p. 63–88.

<sup>74</sup> J. D’ANDURAIN, « Formation et sélection »..., *op. cit.*

<sup>75</sup> C. CHARLE, *Les hauts fonctionnaires...*, *op. cit.*

<sup>76</sup> L. ROUBAN, « Les préfets de la République »..., *op. cit.*

<sup>77</sup> A.N.O.M., EE/II/965/2 : dossier d’Alfred Louis Fourneau. B. L., 19800035/264/35184 : dossier d’Alfred Louis Fourneau.

<sup>78</sup> B. L., LH/505/14 : dossier de Jean-Baptiste Chaudié.

<sup>79</sup> De 1887 à 1913, l'administration coloniale en Afrique passe de 40 à 861 administrateurs. W.B. COHEN, *Empereurs sans sceptre...*, *op. cit.*

<sup>80</sup> B. LE CLERE et V. WRIGHT, *Les préfets...*, *op. cit.*

### 3.3 – Et fermeture du recrutement des gouverneurs coloniaux

Durant la période suivante (1915-1939), un attrait renouvelé pour les colonies se conjugue avec un renforcement de la professionnalisation, via des formations spécialisées. La mortalité dans les colonies chute pour la seconde fois en un siècle, en raison de l'application des théories des germes et de l'identification du moustique comme vecteur de la malaria<sup>81</sup>. Nous retrouvons l'affaissement de la mortalité dans notre population : seuls 10 % des gouverneurs meurent en poste de 1915-1939 contre 20 % durant les périodes précédentes.

Les carrières des gouverneurs coloniaux sont de plus en plus inscrites dans l'administration coloniale, et dans l'espace colonial ; les gouverneurs coloniaux ont effectué l'essentiel de leur carrière antérieure dans les colonies françaises durant cette période (voir la figure A.7). Ainsi, Gabriel Angoulvant, le major de la promotion 1891 de l'École Coloniale, est fils d'un tailleur d'habits né à Longjumeau (Essonne). Il est également diplômé de l'école des langues orientales. Il commence sa carrière au Tonkin avant de rejoindre la Côte française des Somalis, puis la Guadeloupe. Il devient gouverneur en 1906, des possessions françaises en Inde, puis prend la tête de la Côte d'Ivoire, de l'A.-E.F., et enfin brièvement de l'A.-O.F.<sup>82</sup>. De fait, le corps des administrateurs coloniaux s'est structuré et représente un vivier de recrutement pour les gouverneurs coloniaux. Dans les carrières des administrateurs coloniaux, l'École Coloniale joue un rôle de plus en plus important, jusqu'à détenir le monopole en 1920 de l'accès au corps des administrateurs. Or l'accès à cette école, de même que les études de droit est difficilement accessible aux classes populaires : les études secondaires sont payantes jusqu'en 1931. Et les droits d'inscription à l'École Coloniale et à la faculté de droit représentent de 8 à 10 000 francs, soit trois années de salaire d'ouvrier, ou deux années de salaire de fonctionnaire moyen avant la Seconde Guerre mondiale<sup>83</sup>. Cette professionnalisation par la formation exerce une fermeture de l'accès au corps des gouverneurs qui profite à la strate III, correspondant à la petite bourgeoisie, dont l'accès aux grands corps métropolitains est limité.

Les gouverneurs de la dernière période (1940-1960) ont un recrutement qui se rapproche de celui des préfets contemporains. En considérant les flux et non plus les stocks, c'est-à-dire les gouverneurs recrutés durant cette

---

<sup>81</sup> P.D. CURTIN, « The End of the “White Man’s Grave” ? » *op. cit.*

<sup>82</sup> B. L., L0039080 : dossier de Gabriel Louis Angoulvant. *Dictionnaire biographique des anciens élèves de l'Ecole nationale de la France d'Outre-Mer*, *op. cit.*, p. 170.

<sup>83</sup> W. B. Cohen, *Empereurs sans sceptre...*, *op. cit.*

période, le resserrement du recrutement autour des classes dominantes est encore plus spectaculaire<sup>84</sup>. Comment l'expliquer ? Le resserrement du recrutement social des gouverneurs coloniaux de l'après-guerre est attribuable à deux dynamiques.

D'une part, un nombre conséquent de gouverneurs coloniaux sont nommés parmi des individus inscrits exclusivement dans l'espace métropolitain (Figure A.7), bénéficiant de la confiance du gouvernement pour effectuer l'autonomisation progressive des colonies puis la décolonisation, ou reprendre en mains les colonies. La diminution du temps moyen passé dans les colonies est à attribuer à l'apparition de ces nouvelles trajectoires. Les origines sociales de ces gouverneurs à la carrière métropolitaine sont tributaires des processus de recrutement et des filtres métropolitains, ce qui rapproche les origines sociales de cette population de celles des préfets contemporains. Ainsi sont nommés gouverneurs d'anciens résistants et militaires, comme Charles Luizet ou des hauts fonctionnaires métropolitains comme Émile Bollaert. Charles Luizet est né en 1903. Fils d'un astronome, il est affecté dans un régiment de Tirailleurs en Algérie à sa sortie de Saint-Cyr. Il alterne entre des postes dans l'armée et au sein du contrôle civil marocain. Durant la guerre, il prend des fonctions administratives sur les conseils du général de Gaulle comme sous-préfet en Algérie, puis en Corse à la Libération, et enfin comme préfet de police de Paris. En 1947, il est nommé gouverneur général de l'A.-E.F<sup>85</sup>. Émile Bollaert, licencié en droit, et fils d'un musicien effectue une carrière dans l'administration préfectorale de 1919 à 1940, en dirigeant régulièrement le cabinet du président du Conseil Herriot. Délégué général du Comité de libération nationale en France occupée, il est nommé haut-commissaire en Indochine en 1947<sup>86</sup>. L'arrivée de ces gouverneurs venus de métropole explique la diminution de la durée moyenne de l'exercice de la fonction de gouverneur, qui est de trois ans dans cette dernière période.

D'autre part, l'ENFOM étend son emprise sur le corps des administrateurs coloniaux. Les gouverneurs issus de la carrière administrative coloniale sont diplômés de l'École Coloniale (Tableau A.5). Depuis la fin des années 1920, Hardy, nouveau directeur de l'École (1926-1933) recherche le prestige des grandes écoles et calque le recrutement sur le système des classes préparatoires. L'École Coloniale y gagne en attrait sans compter qu'il est désormais possible d'en préparer le concours dans de nombreux endroits, notamment en province. La sélection à l'entrée est de plus en plus importante (72 candidats en 1927, 410 en 1933) et l'École Coloniale attire beaucoup d'enfants

---

<sup>84</sup> Les gouverneurs recrutés durant l'après-guerre sont à 48 % originaires de la strate I ; 30 % de la strate II ; 13 % de la strate III et 9 % de la strate IV.

<sup>85</sup> B. L., 19800035/268/35908 : dossier de Charles Jean Luizet ; notice biographique rédigée pour l'[Ordre de la Libération](#).

<sup>86</sup> A.N.O.M., EE/II/4376/9 : dossier de Émile Édouard Bollaert ; notice biographique rédigée pour l'[Ordre de la Libération](#).

issus des professions libérales (entre 20 et 30 %) et hauts fonctionnaires (de 40 à 30 %) entre 1929 à 1936<sup>87</sup>. Ange Marie Bayardelle fait partie de cette génération. Fils d'un pharmacien, il naît à Basse-Pointe en Martinique en 1896. Diplômé de l'ENFOM, il devient gouverneur des Côtes-du-Somalis en 1942, puis gouverneur général de l'A.-E.F. de 1944 à 1946<sup>88</sup>.

La haute administration coloniale se révèle donc plus accessible à la petite bourgeoisie - et aux classes populaires dans une moindre mesure - quand les voies d'accès au gouvernorat sont essentiellement coloniales, et reposent sur une connaissance intime de cet espace. Il reste à savoir comment les administrateurs coloniaux ont pu prendre le contrôle des nominations dans le corps des gouverneurs. La description des dynamiques de ce corps par V. Dimier permet d'avancer des hypothèses. La professionnalisation croissante du corps, qui revendique des savoirs spécialisés et assoit ainsi sa légitimité à administrer les colonies, d'abord à travers l'image du broussard, puis à travers la revendication de savoirs spécialisés sur les indigènes. Cette légitimité nouvelle a pu permettre aux administrateurs coloniaux de garder l'accès au corps des gouverneurs coloniaux (Figures A.7, A.8 et A.9).

## **Conclusion**

Cet article présente l'étude d'une élite coloniale selon ses origines sociales. A notre sens, cette enquête présente trois apports. Elle montre que les élites administratives coloniales sont inscrites dans l'espace métropolitain et se propose de situer celles-ci dans le champ de l'élite métropolitaine. Elle montre les voies d'accès à la haute fonction publique coloniale et propose des interprétations pour expliquer les évolutions de son recrutement. Enfin, cet article propose une méthodologie d'enquête s'appuyant sur l'usage de la comparaison, et pouvant être systématisée à l'étude d'autres élites, métropolitaines ou coloniales, notamment administratives.

En reprenant les distinctions élaborées par C. Charle<sup>89</sup>, entre positions faibles, rassemblant les préfectures, les ministères techniques et les directions de ministère et les positions fortes, constituées des grands corps, nous montrons que le gouvernorat colonial se situe du côté des positions faibles, par son recrutement et par les opportunités qu'il offre. Les gouverneurs coloniaux constituent de fait une élite de premier rang au sein des

---

<sup>87</sup> W.B. COHEN, *Empereurs sans sceptre...*, op. cit.

<sup>88</sup> B. L., LH/148/32 : dossier de André Ange Bayardelle ; *Dictionnaire biographique des anciens élèves de l'Ecole nationale de la France d'Outre-Mer*, op. cit., p. 257.

<sup>89</sup> C. CHARLE, *Les hauts fonctionnaires...*, op. cit.

colonies, mais une élite de second ordre en métropole. Il s'agit de ce fait d'un moyen d'accès à la haute administration pour les classes populaires et la petite bourgeoisie, issues de villes et territoires relégués par le développement économique. Si le recrutement social et géographique des gouverneurs coloniaux est comparable à celui des préfets, quoique plus modeste, il connaît par ailleurs des variations beaucoup plus importantes. Nous avons attribué ces variations à l'institutionnalisation de l'administration coloniale et aux liens que la métropole entretient avec cette administration. Dit autrement, quand le gouvernement des colonies touche à leur articulation – politique – à la métropole, et à la définition de cette articulation, les origines sociales des gouverneurs coloniaux sont élevées et comparables à celles des élites administratives métropolitaines. Ainsi, durant la phase de colonisation, ce sont des militaires de carrières qui gouvernent les colonies. Durant la phase de décolonisation, les hauts fonctionnaires métropolitains et officiers de l'armée réapparaissent, d'origine plus aisée. En revanche, quand les colonies forment, du point de vue politique, un espace stable et plus autonome, dont l'articulation avec l'espace métropolitain ne constitue pas un enjeu majeur, les classes populaires et la petite bourgeoisie sont surreprésentées parmi les gouverneurs.

Cette article pose la question des trajectoires qui mènent des individus de différentes strates sociales à la même position en fin de carrière. Nous avons esquissé dans la troisième partie ces trajectoires, mais celles-ci mériteraient d'être mises au jour plus précisément.

## **Bibliographie**

ANDURAIN Julie D', « Formation et sélection des artilleurs de marine à Polytechnique. Approche prosopographique du corps des bigors (1870–1910) », *Revue historique des armées*, 271, 2013, p. 20–32.

BELIARD Aude et BILAND Émilie, « Enquêter à partir de dossiers personnels », *Genèses*, 70-1, 2008, p. 106–119.

BENAIM Mickaël et PERRIN Faustine, *Regional Patterns of Economic Development: A Typology of French Departments during the Industrialization*, Working Papers Association Française de Cliométrie (AFC), 2017.

BERGE François, « Le Sous-secrétariat et les Sous-secrétaires d'état aux Colonies : Histoire de l'émancipation de l'administration coloniale », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 47-168, 1960, p. 301–376.

BESSAC-VAURE Stève, « Étude comparative des administrations française et espagnole dans le Maroc colonial, 1912–1936 », *Monde(s)*, 9-1, 2016, p. 185–203.

BISIN Alberto et VERDIER Thierry, « The Economics of Cultural Transmission and the Dynamics of Preferences », *Journal of Economic theory*, 97-2, 2001, p. 298–319.

BONACORSI Pascal, « Au service de la “Plus grande France”. Histoire et mémoire des Corses en Indochine, XIX<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 39-1, 2014, p. 91–101.

BOURDIEU Jérôme, FERRIE Joseph P. et KESZTENBAUM Lionel, « Vive la différence? Intergenerational Mobility in France and the United States during the Nineteenth and Twentieth Centuries », *The Journal of Interdisciplinary History*, 39-4, 2009, p. 523–557.

BOURDIEU Pierre, « Champ du pouvoir et division du travail de domination. Texte manuscrit inédit ayant servi de support de cours au Collège de France, 1985–1986 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 190-5, 2011, p. 126–139.

BREE Sandra, « La fécondité en banlieue parisienne dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales de démographie historique*, 126-2, 2013, p. 81–112.

CARRE DE MALBERG Nathalie, « Le recrutement des inspecteurs des finances de 1892 à 1946 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 8-1, 1985, p. 67–91.

CARUANA-GALIZIA Paul, « Estimating French Regional Income: Departmental Per Capita Gross Value Added, 1872–1911 », in *Research in Economic History*, Emerald Group Publishing Limited, 2013, vol.29, p. 71–95.

CHARLE Christophe, « La prosopographie ou biographie collective. Bilan et perspectives », in *Homo historicus. Réflexions sur l'histoire, les historiens*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 94–108.

CHARLE Christophe, *Les élites de la République. 1880–1900*, Paris, Fayard, 2006.

CHARLE Christophe, « Légitimités en péril. Éléments pour une histoire comparée des élites et de l'État en France et en Europe occidentale (XIX<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup> siècles) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 116-1, 1997, p. 39–52.

CHARLE Christophe, « Naissance d'un grand corps. L'Inspection des finances à la fin du 19<sup>e</sup> siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 42-1, 1982, p. 3–17.

CHARLE Christophe, *Les hauts fonctionnaires en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard-Juillard, 1980.

CHETTY Raj et HENDREN Nathaniel, *The Impacts of Neighborhoods on Intergenerational Mobility I: Childhood Exposure Effects*, National Bureau of Economic Research, 2016.



CLAUZEL Jean, *La France d'outre-mer (1930–1960) : Témoignages d'administrateurs et des magistrats*, Paris, KARTHALA Editions, 2003.

COGNEAU Denis, DUPRAZ Yannick et MESPLÉ-SOMPS Sandrine, « Public Finances in Colonial West Africa: British and French Compared », 2015.

COHEN William B., *Empereurs sans sceptre : Histoire des administrateurs de la France d'outre-mer et de l'École coloniale*, Paris, Éditions Berger-Levrault, 1973.

CORNUT Paul, *Répartition de la fortune privée en France par département et nature de biens au cours de la première moitié du XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 1963.

CURTIN Philip D., « The End of the “White Man’s Grave”? Nineteenth-Century Mortality in West Africa », *The Journal of Interdisciplinary History*, 21-1, 1990, p. 63–88.

DAVIET-VINCENT Marie-Bénédicte, « La prise en compte de plusieurs générations dans la méthode prosopographique : L'exemple des hauts fonctionnaires prussiens sous l'Empire et la République de Weimar », *Genèses*, 56-3, 2004, p. 117–130.

DIMIER Véronique, « For a Republic ‘Diverse and Indivisible’? France’s Experience from the Colonial Past », *Contemporary European History*, 13-1, 2004, p. 45–66.

ERIKSON Robert et GOLDTHORPE John H., « Individual or Family? Results from two Approaches to Class Assignment », *Acta Sociologica*, 35-2, 1992, p. 95–105.

FARCY Jean-Claude, « Quelques données statistiques sur la magistrature coloniale », *Clio@Thémis*, 4, 2011, p. 1–29.

FRANCK Raphaël, « The Political Consequences of Income Shocks: Explaining the Consolidation of Democracy in France », *Review of Economics and Statistics*, 98-1, 2016, p. 57–82.

GAGNEUR David, *Prosopographie des élites politiques d'une colonie républicaine : La Réunion, 1870–1914*, Université de La Réunion, 2004.

GANTES Gilles DE, « Administrer une colonie à la française au XIXe siècle : Le cas de l'Indochine (1860–1911) », in *Les Grands Commis de l'Empire colonial français*, Paris, Les Indes Savantes, 2010, p. 21–56.

HANSEN Marianne Nordli, FLEMMEN Magne et ANDERSEN Patrick Lie, « The Oslo register data class scheme (ORDC) », *Final report from the classification project memorandum*, 1, 2009.

HÉLÉNON Véronique, *French Caribbeans in Africa: Diasporic Connections and Colonial Administration, 1880–1939*, Basingstoke, U.K., Palgrave Macmillan, 2011.

HOLLYER James R., *Merit Recruitment in 19th and Early 20th Century European Bureaucracies*, 2011.

IKEDA Ryo, « Tunisia and Morocco under French Protectorates », in *The Imperialism of French Decolonisation*, London, Springer, 2015, p. 13–23.

LACROIX Annick, « Au contact : Postiers non-citoyens dans l'Algérie colonisée (vers 1900–1939) », *French Politics, Culture & Society*, 34-2, 2016, p. 11–31.

LADDS Catherine, « ‘Youthful, Likely Men, Able to Read, Write and Count’: Joining the Foreign Staff of the Chinese Customs Service, 1854–1927 », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, 36-2, 2008, p. 227–242.

LAMBERT Paul S., ZIJDEMAN Richard L., VAN LEEUWEN Marco H. D., MAAS Ineke et PRANDY Kenneth, « The Construction of HISCAM: A Stratification Scale Based on Social Interactions for Historical Comparative Research », *Historical Methods: A Journal of Quantitative and Interdisciplinary History*, 46-2, 2013, p. 77–89.

LAURO Amandine et PIETTE Valérie, « Le Congo Belge (1908-1945) : coloniser sans élites ? », in *Au sommet de l'empire : Les élites européennes dans les colonies (XVIe-XXe siècle)*, Bruxelles, Peter Lang, 2009, p. 115-138.

LAUX Claire, RUGGIU François-Joseph et SINGARAVELOU Pierre, *Au sommet de l'empire : Les élites européennes dans les colonies (XVIe-XXe siècle)*, Bruxelles, Peter Lang, 2009.

LE CLERE Bernard et WRIGHT Vincent, *Les préfets du Second Empire*, Armand Colin, 1973.

LEWIS Mary Dewhurst, *Divided Rule: Sovereignty and Empire in French Tunisia, 1881-1938*, Berkeley and London, University of California Press, 2013.

MAAS Ineke et LEEUWEN Marco H. D. VAN, « Toward Open Societies? Trends in Male Intergenerational Class Mobility in European Countries during Industrialization », *American Journal of Sociology*, 122-3, 2016, p. 838-885.

MACHELON Jean-Pierre, « Au service du pouvoir politique : remarques sur les préfets de la IIIe République (1870-1914) », *La Revue administrative*, 56-333, 2003, p. 293-307.

MARCHAND Olivier et THELOT Claude, *Le travail en France, 1800-2000*, Paris, Nathan, 1997.

MARLY Mathieu, *L'âme des régiments. Le corps des sous-officiers : promotion, recrutement et discipline dans les rangs de l'armée française (1872-1914)*, Université de Lille III, 2015.

MASSA Gabriel et MADIEGA Y. Georges, *La Haute-Volta coloniale : Témoignages, recherches, regards*, Paris, KARTHALA Editions, 1995.

MEYER Jean, TARRADE Jean, REY-GOLDZEIGUER Anne et THOBIE Jacques, *Histoire de la France coloniale des origines à 1914*, Paris, Armand Colin, 2016.

MORLAT Patrice, *Les grands commis de l'empire colonial français*, Paris, Les Indes savantes, 2010.

MOUILLEAU Elizabeth, « Deux figures de l'administration coloniale en Tunisie à la fin du protectorat : Bardin et Nullet (1946-1956) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 87-328, 2000, p. 277-297.

PELISSIER Jean-Pierre, REBAUDO Danièle, VAN LEEUWEN Marco H. D. et MAAS Ineke, « Migration and Endogamy According to Social Class: France, 1803-1986 », *International Review of Social History*, 50, 2005, p. 219-246.

PENEFF Jean, « La fabrication statistique ou le métier du père », *Sociologie du travail*, 26-2, 1984, p. 195-211.

PIKETTY Thomas, *Le capital au XXIe siècle*, Paris, Le Seuil, 2013.

PROFIZI Vanina, « La légende coloniale des Corses : Les Corses et l'empire colonial français (XIXe-XXe) », in *Nouvelle histoire des colonisations européennes (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, p. 103-115.

PROFIZI Vanina, « Les fonctionnaires d'origine corse en AOF (1900-1920). Approche prosopographique de l'identité régionale en contexte colonial », *Outre-mers*, 98-370, 2011, p. 31-42.

RAMOGNINO Pierre, « Les vrais chefs de l'Empire », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 85, 2001, p. 57-66.

RAZZELL Philip E., « Social Origins of Officers in the Indian and British Home Army: 1758-1962 », *British Journal of Sociology*, 14-3, 1963, p. 248-260.

REZZI Nathalie, « Les gouverneurs français de 1880 à 1914 : essai de typologie », *Outre-mers*, 98-370, 2011, p. 9-19.

REZZI Nathalie, *Servir la République : Prosopographie de hauts fonctionnaires coloniaux de 1880 à 1914*, Université d'Aix Marseille, 2005.

ROUBAN Luc, « Les préfets de la République 1870-1997 », *Cahier du CEVIPOF*, 26, 2000, p. 2–59.

SERMAN William, *Les officiers français dans la nation (1848-1914)*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982.

SERMAN William, *Les origines des officiers français, 1848-1870*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1979.

SINGARAVELOU Pierre, *Les empires coloniaux (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Le Seuil, 2013.

SINGARAVELOU Pierre, « "L'enseignement supérieur colonial". Un état des lieux », *Histoire de l'éducation*, 122, 2009, p. 71–92.

STEINMETZ George, « Le champ de l'état colonial. Le cas des colonies allemandes (Afrique du Sud-Ouest, Qingdao, Samoa) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 171-1, 2008, p. 122–143.

TANGUY Gildas et EYMERI-DOUZANS Jean-Michel, *Look at the s(S)tate of Prefects! A European Comparison*, Routledge, 2013.

VAN LEEUWEN Marco H. D., MAAS Ineke, RÉBAUDO Danièle et PÉLISSIER Jean-Pierre, « Social Mobility in France 1720–1986: Effects of Wars, Revolution and Economic Change », *Journal of Social History*, 49-3, 2015, p. 585–616.

ZIJDEMAN Richard L., VAN LEEUWEN Marco H. D., RÉBAUDO Danièle et PÉLISSIER Jean-Pierre, « Working women in France, nineteenth and twentieth centuries. Where, when, and which women were in work at marriage? », *The History of the Family*, 19-4, 2014, p. 537–563.

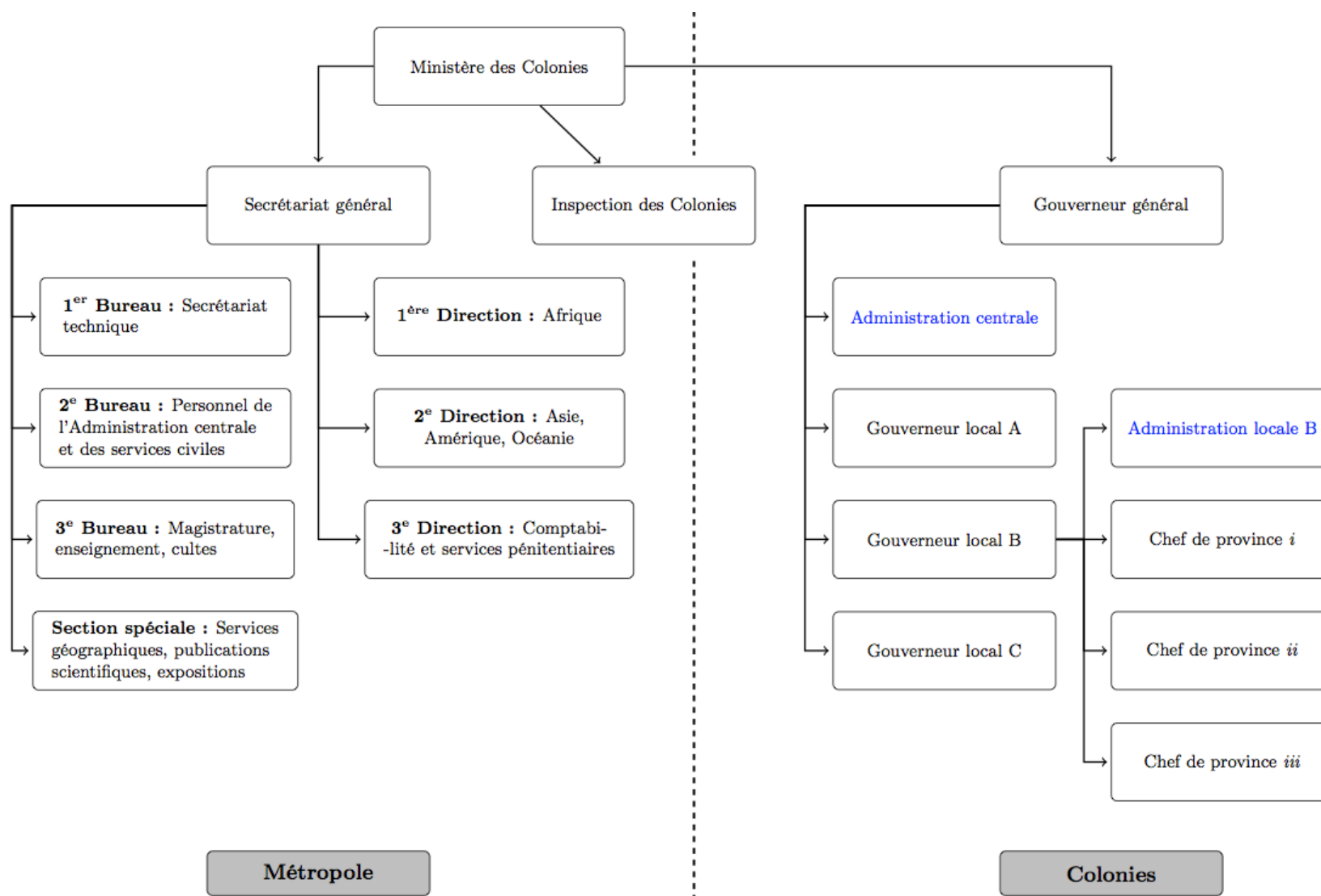
ZIJDEMAN Richard L., VAN LEEUWEN Marco H. D., RÉBAUDO Danièle et PÉLISSIER Jean-Pierre, « Creating a Historical International Standard Classification of Occupations: An Exercise in Multinational Interdisciplinary Cooperation », *Historical Methods: A Journal of Quantitative and Interdisciplinary History*, 37-4, 2004, p. 186–197.

## Annexes

### Annexe 1 : Liste des colonies incluses dans la base de données

| Colonies*                                                                                                                                                                                  | Début       | Fin         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| <b>Algérie</b>                                                                                                                                                                             | <b>1830</b> | <b>1962</b> |
| <b>Indochine</b>                                                                                                                                                                           | <b>1898</b> | <b>1954</b> |
| Cochinchine (Viêtnam)                                                                                                                                                                      | 1858        | 1954        |
| Tonkin (Viêtnam)                                                                                                                                                                           | 1884        | 1954        |
| Annam (Viêtnam)                                                                                                                                                                            | 1883        | 1954        |
| Cambodge                                                                                                                                                                                   | 1863        | 1953        |
| Laos                                                                                                                                                                                       | 1893        | 1954        |
| <b>Madagascar</b>                                                                                                                                                                          | <b>1886</b> | <b>1960</b> |
| Côte Française des Somalis (Djibouti)                                                                                                                                                      | 1884        | 1971        |
| <b>Afrique-Equatoriale française</b>                                                                                                                                                       | <b>1886</b> | <b>1960</b> |
| Congo Français                                                                                                                                                                             | 1889        | 1922        |
| Oubangui-Chari (République Centre Afrique)                                                                                                                                                 | 1894        | 1960        |
| Tchad                                                                                                                                                                                      | 1920        | 1960        |
| Gabon                                                                                                                                                                                      | 1886        | 1960        |
| <b>Afrique-Occidentale française</b>                                                                                                                                                       | <b>1895</b> | <b>1959</b> |
| Côte d'Ivoire                                                                                                                                                                              | 1862        | 1960        |
| Dahomey (Bénin)                                                                                                                                                                            | 1894        | 1960        |
| Soudan Français (Mali)                                                                                                                                                                     | 1883        | 1946        |
| Sénégal et Niger                                                                                                                                                                           | 1902        | 1904        |
| Guinée Française                                                                                                                                                                           | 1882        | 1958        |
| Mauritanie                                                                                                                                                                                 | 1902        | 1960        |
| Niger                                                                                                                                                                                      | 1911        | 1960        |
| Sénégal                                                                                                                                                                                    | 1815        | 1960        |
| Haute Volta (Burkina Faso)                                                                                                                                                                 | 1929        | 1932        |
| Togo                                                                                                                                                                                       | 1916        | 1957        |
| Cameroun                                                                                                                                                                                   | 1916        | 1960        |
| * en gras, les fédérations ou gouvernorats généraux. Un gouverneur général se trouve à leur tête. Entre parenthèses, les dénominations des États actuels correspondant aux entités citées. |             |             |

Annexe 2 : Représentation simplifiée de l'organisation administrative du Ministère des Colonies et de l'administration coloniale en 1900



Annexe 3 : Classification de Goldthorpe

|      | <u><b>Classification de Goldthorpe</b></u>                                                                                                                           | <u><b>Classification adoptée</b></u>                                                            |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| I    | Higher-grade professionals, administrators, and officials; managers in large industrial establishments; large proprietors                                            | Strate I : classe dominante : rentiers, dirigeants de grandes entreprises, hauts fonctionnaires |
| II   | Lower-grade professionals, administrators, and officials, higher-grade technicians; managers in small industrial establishments; supervisors of non-manual employees | Strate II : cadres de la fonction publique et privée, petits propriétaires                      |
| IIIa | Routine non-manual employees, higher grade (administration and commerce)                                                                                             | Strate III : employés, petits commerçants et artisans, contremaîtres                            |
| IIIb | Routine non-manual employees, lower grade (sales and services)                                                                                                       |                                                                                                 |
| IVa  | Small proprietors, artisans, etc., with employees                                                                                                                    |                                                                                                 |
| IVb  | Small proprietors, artisans, etc., without employees                                                                                                                 |                                                                                                 |
| IVc  | Farmers and smallholders; other self-employed workers in primary production                                                                                          |                                                                                                 |
| V    | Lower-grade technicians; supervisors of manual workers                                                                                                               |                                                                                                 |
| VI   | Skilled manual workers                                                                                                                                               | Strate IV : ouvriers et ouvriers agricoles                                                      |
| VIIa | Semi-skilled and unskilled manual workers (not in agriculture, etc.)                                                                                                 |                                                                                                 |
| VIIb | Agricultural and other workers in primary production                                                                                                                 |                                                                                                 |

#### Annexe 4 : Complément sur les origines géographiques

Afin d'identifier les principales caractéristiques des principaux départements pourvoyeurs de gouverneurs, nous avons utilisé les informations fournies par la Statistique Générale de France. Pour compléter ces résultats, nous proposons ici de confronter notre analyse à deux autres types d'indicateurs.

Il s'agit d'une part du montant des recettes fiscales par habitant (en milliers de francs) perçues par l'Etat français en 1876-1877. Il s'agit d'une variable permettant d'approcher le niveau de l'activité économique et le niveau des revenus par habitant dans chaque département. Ces données ont été notamment collectées et utilisées par Raphaël Franck dans ses travaux sur la consolidation de la démocratie en France durant la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>92</sup>. R. Franck utilise les informations fournies annuellement par les *Bulletin de Statistique et de Législation Comparée* pour reconstruire le montant des recettes fiscales par habitant au niveau départemental. Nous utilisons également des données sur le patrimoine moyen par habitant (en milliers de francs) en 1908. Bien que l'année 1908 soit postérieure à l'année de naissance médiane (1871) ainsi qu'au troisième quartile (1892), cela ne pose pas un problème en soi. En effet, il est assez peu probable que le classement ordinal des départements, au regard du patrimoine moyen par habitant, ait été complètement bouleversé pendant les deux dernières décennies du XIX<sup>ème</sup> siècle. Ces données sont issues des travaux de Paul Cornut sur la répartition de la fortune privée en France au XX<sup>ème</sup> siècle<sup>93</sup>.

Les résultats sont présentés dans le Tableau A.12. En raison de sa position unique, le département de la Seine (Paris) est systématiquement exclu des analyses<sup>94</sup>. Les départements où le ratio de gouverneurs par habitant est le plus élevé avaient également des recettes fiscales par habitant plus faibles. La fortune moyenne des habitants en 1908 y est également plus faible, suggérant ainsi que ces départements sont en moyenne plus pauvres et connaissent une activité économique moins forte que les départements où le ratio de gouverneurs par habitant est relativement faible.

---

<sup>92</sup> Raphaël FRANCK, « The Political Consequences of Income Shocks: Explaining the Consolidation of Democracy in France », *Review of Economics and Statistics*, 98-1, 2016, p. 57–82.

<sup>93</sup> Paul CORNUT, *Répartition de la fortune privée en France par département et nature de biens au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 1963.

<sup>94</sup> Par exemple, la moyenne des recettes fiscales en 1876-1877 est de 27000 Francs pour le département de la Seine, alors que la moyenne nationale est de 8900 Francs.

D'autre part, nous avons recours aux travaux de Faustine Perrin et Mickaël Benaim pour essayer d'identifier les caractéristiques communes de ces départements<sup>95</sup>. F. Perrin et M. Benaim rassemblent des données démographiques (taux de fertilité, nombre d'enfants par femme, taux de célibat, mortalité infantile, espérance de vie à la naissance, etc.), économiques (taux d'urbanisation, taux de migration masculine temporaire, taux d'emploi et salaires moyens par genre dans l'industrie, l'agriculture et les services, niveau de production industrielle, inégalités dans la propriété foncière, etc.), socio-culturelles (religion, langues régionales, structure familiale, index d'égalité des genres), et éducatives (nombre d'écoles, taux de scolarisation et d'alphabétisation par genre, etc.) pour classer les départements suivant leurs caractéristiques communes à l'aide la méthode de classification ascendante hiérarchique (CAH). Cette méthode mesure la dissimilarité des observations (ici les départements) afin de les regrouper en plusieurs classes<sup>96</sup>. Cinq groupes de départements sont ainsi créés, différenciant ainsi les départements « industriels et riches » (type 3), les départements « protestants et éduqués » (type 4), les départements « agrariens et non éduqués » (type 2), et les départements les « moins développés » (type 5)<sup>97</sup>. Parmi les dix départements ayant le ratio de gouverneurs par habitants le plus élevé, cinq départements sont de type 1 et trois de type 2. Cela indique ainsi qu'il s'agit en majorité de départements ayant un dynamisme économique faible, la moins bonne qualité de vie, les salaires les plus bas dans l'industrie, et une population plutôt urbaine. Cela correspond donc à la présentation de ces départements que nous pouvons faire à partir des quelques variables présentées dans le Tableau A.12.

---

<sup>95</sup> Mickaël BENAÏM et Faustine PERRIN, *Regional Patterns of Economic Development: A Typology of French Departments during the Industrialization*, Working Papers Association Française de Cliométrie (AFC), 2017.

<sup>96</sup> Pour un autre exemple d'application, voir Sandra BREE, « La fécondité en banlieue parisienne dans la seconde moitié du XIXe siècle », *Annales de démographie historique*, 126-2, 2013, p. 81–112.

<sup>97</sup> M. BENAÏM et F. PERRIN, *Regional Patterns of Economic Development: A Typology of French Departments during the Industrialization...*, *op. cit.*, p. 25.



# GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE

## LISTE CHRONOLOGIQUE DES GOUVERNEURS GENERAUX

- MM. CONSTANS, Gouverneur général à titre provisoire du 16 novembre 1887 au 21 avril 1888.  
 RICHAUD, O. 勳, O. 勳, Résident général en Annam et au Tonkin, Gouverneur général p. i. du 22 avril 1888.
- RICHAUD, O. 勳, O. 勳, nommé Gouverneur général titulaire par décret du 8 septembre 1888.
- PIQUET, nommé par décret du 10 mai 1889, entré en fonctions le 31 mai 1889.
- BIDEAU, O. 勳, O. 勳, Gouverneur général p. i. du 13 avril 1891 au 25 juin 1891.
- DE LANESSAN, nommé par décret du 21 avril 1891, entré en fonctions le 26 juin 1891.
- CHAVASSIEUX, O. 勳, Résident supérieur au Tonkin, Gouverneur général p. i. du 10 mars au 26 octobre 1894.
- RONIER, 勳, Résident supérieur au Tonkin, Gouverneur général p. i. du 30 décembre 1894 au 15 mars 1895.
- ROUSSEAU (Armand), C. 勳, du 29 décembre 1894, entré en fonctions le 15 mars 1895.
- FOURÈS, 勳, 勳, Secrétaire général de l'Indochine, Gouverneur général p. i. du 21 octobre 1895 au 14 mars 1896 ;
- FOURÈS, O. 勳, 勳, Résident supérieur au Tonkin, Gouverneur général p. i. du 10 décembre 1896 au 12 février 1897.
- DOUMER, Gouverneur général du 13 février 1897.
- FOURÈS, O. 勳, 勳, Résident supérieur au Tonkin, Gouverneur général p. i. du 29 septembre 1898 au 24 janvier 1899.
- BRONI, O. 勳, Directeur des Affaires civiles de l'Indochine, Gouverneur général p. i. du 16 février 1901 au 20 août 1901.
- BRONI, O. 勳, Directeur des Affaires civiles de l'Indochine, Gouverneur général p. i. du 14 mars 1902 au 14 octobre 1902.
- BEAU, O. 勳, Gouverneur général du 15 octobre 1902.
- BRONI, O. 勳, Secrétaire général de l'Indochine, Gouverneur général p. i. du 1<sup>er</sup> juillet 1905 au 6 décembre 1905.
- BRONI, O. 勳, Secrétaire général de l'Indochine, Gouverneur général p. i. du 28 juillet 1906 au 2 janvier 1907.
- BONHOURE, O. 勳, Lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, Gouverneur général p. i. du 28 février au 23 septembre 1908.
- A. KLOBUKOWSKI, O. 勳, nommé Gouverneur général par décret du 26 juin 1908 et entré en fonctions le 24 septembre 1908.
- PICQUET (Albert), C. 勳, Inspecteur général de 1<sup>re</sup> classe des colonies, Conseiller d'Etat, délégué dans les fonctions de Gouverneur général du 13 janvier au 11 juin 1910.
- LUGE, O. 勳, O. 勳, Résident supérieur au Cambodge, Gouverneur général p. i. du 17 février au 14 novembre 1911.
- SARRAUT (Albert), Député, nommé Gouverneur général par décret du 1<sup>er</sup> juin 1911 et entré en fonctions le 15 novembre 1911.
- VAN Vollenhoven, 勳, O. 勳, Secrétaire général du Gouvernement général de l'Indochine, chargé de l'expédition des affaires courantes du Gouvernement général du 4 janvier au 4 août 1914.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure A.1 : Liste des gouverneurs généraux de l'Indochine  
 (Annuaire administratif de l'Indochine française, 1937)

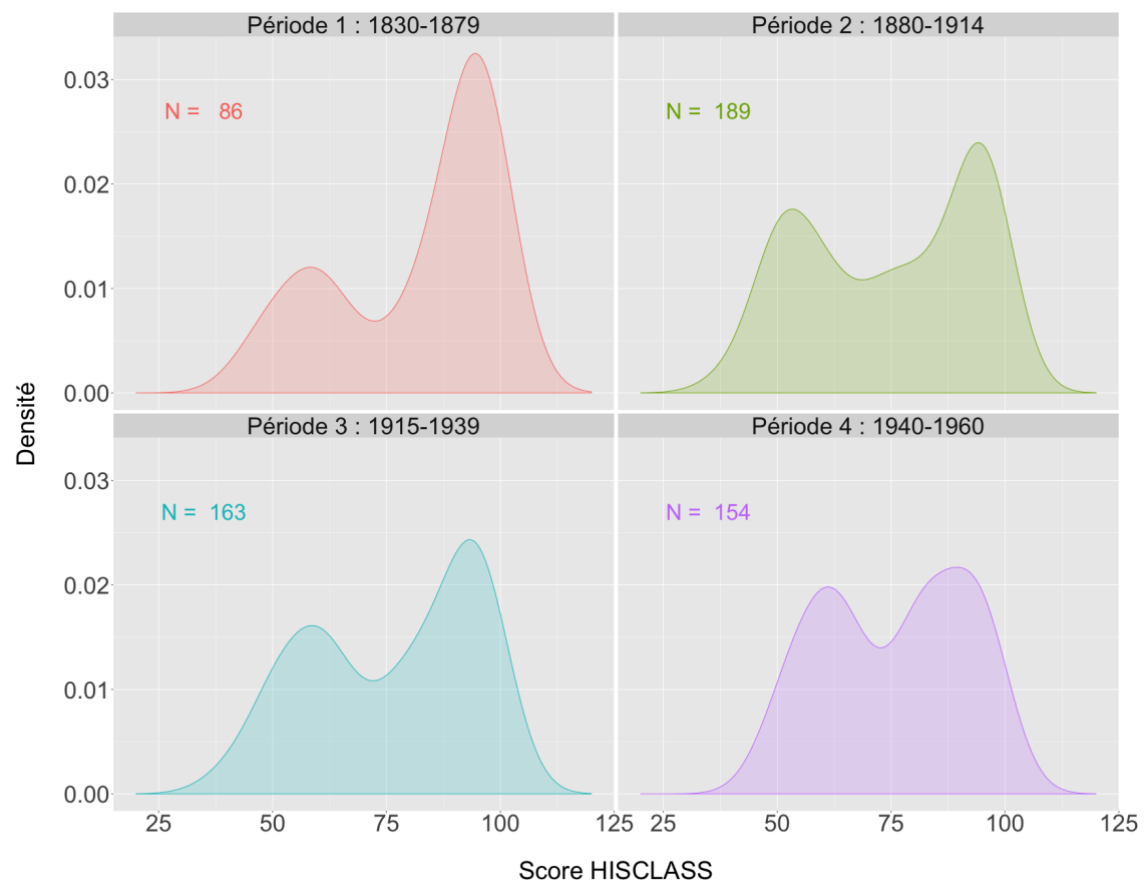


Figure A.2 : Distribution de la profession du père par période selon la classification HISCLASS

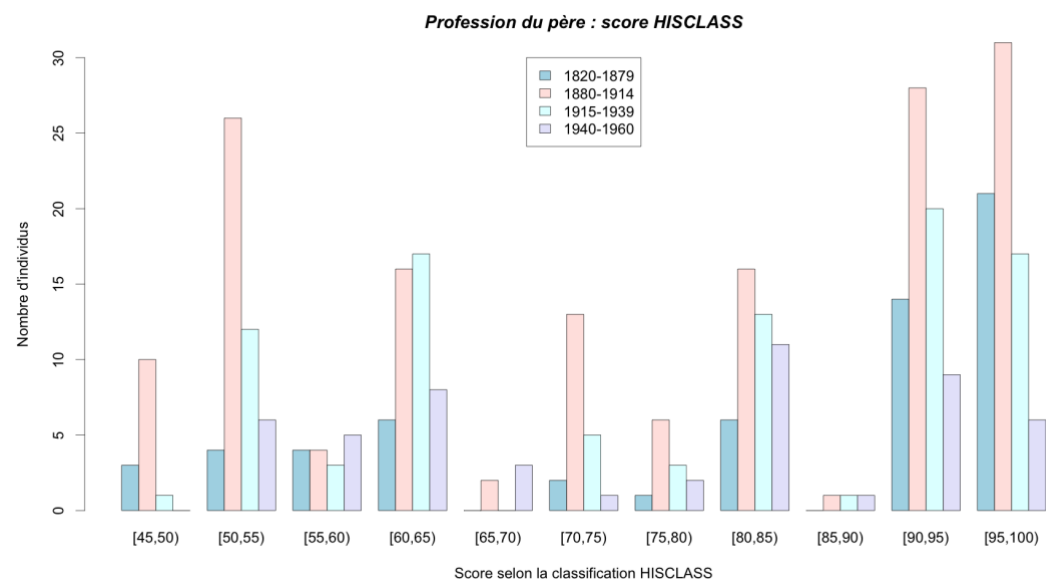


Figure A.3 : Distribution de la profession du père par période selon la classification HISCLASS

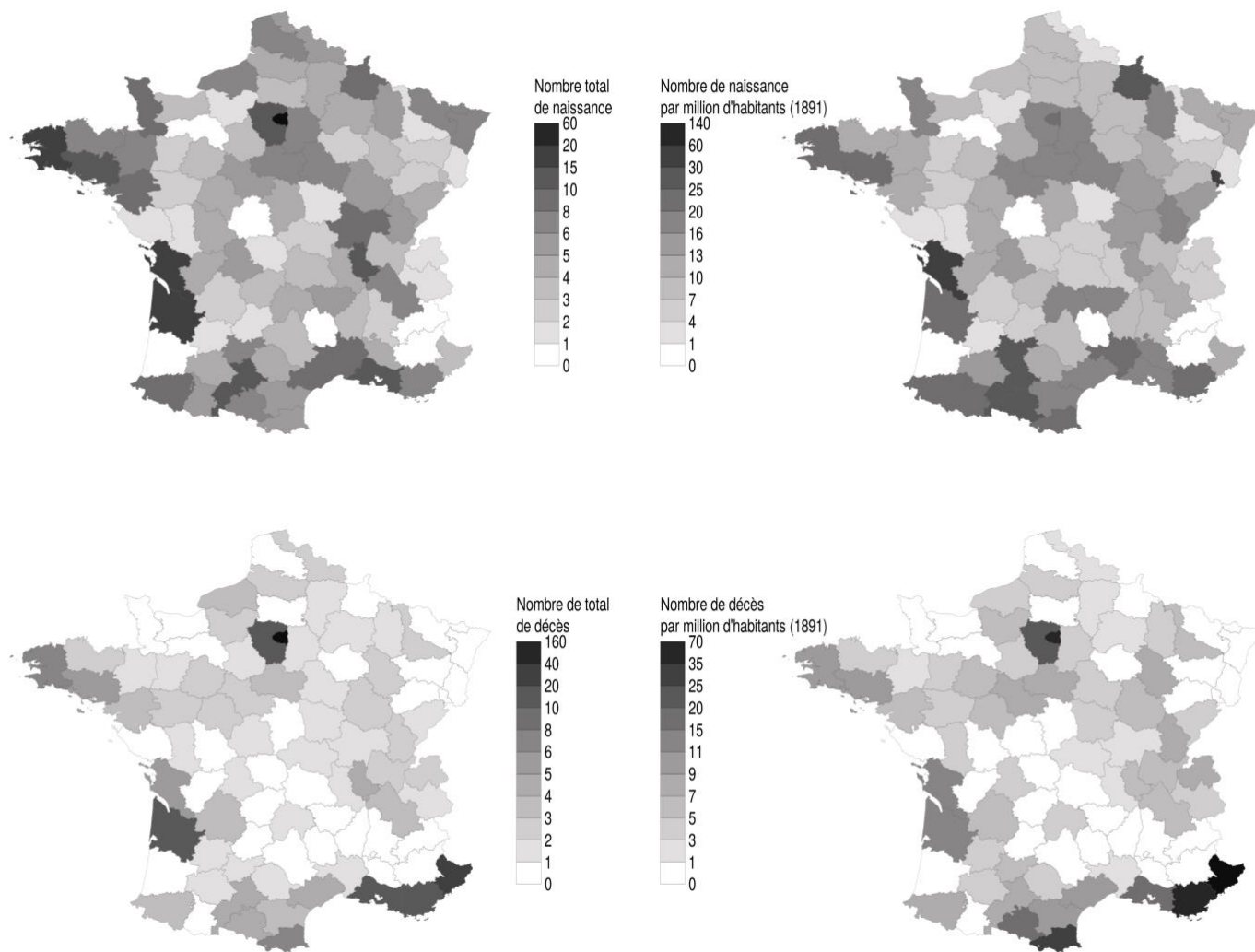


Figure A.4 : Répartition totale et pondérée (population de 1891)  
des lieux de naissance et de décès des gouverneurs

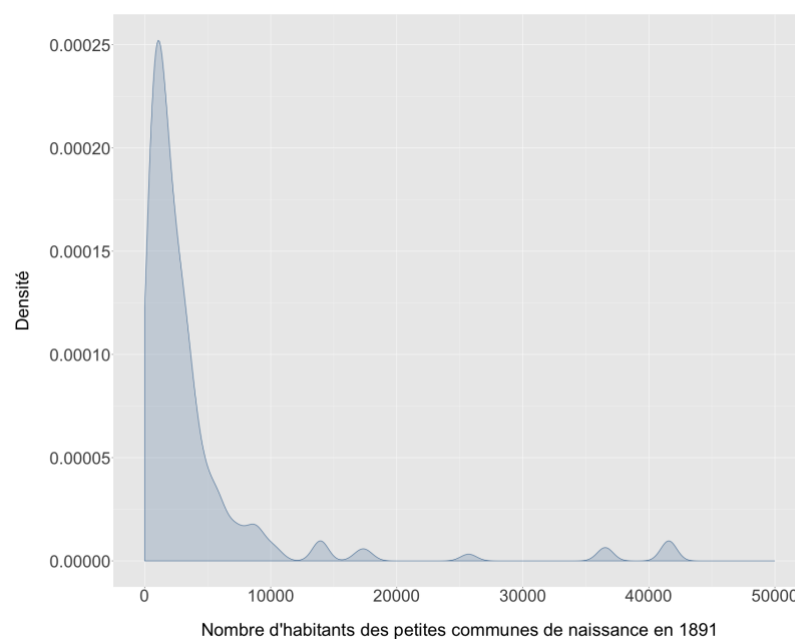


Figure A.5 : Distribution de la taille des communes de naissance (hors grandes villes)

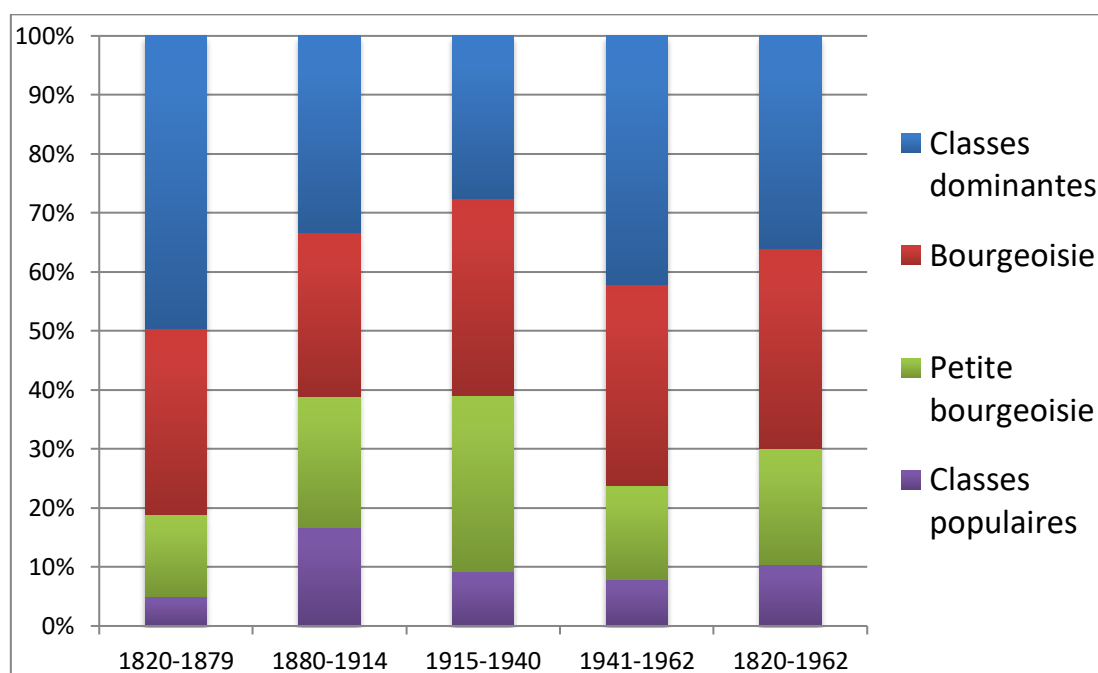


Figure A.6 : Évolution des origines des gouverneurs en termes de strates

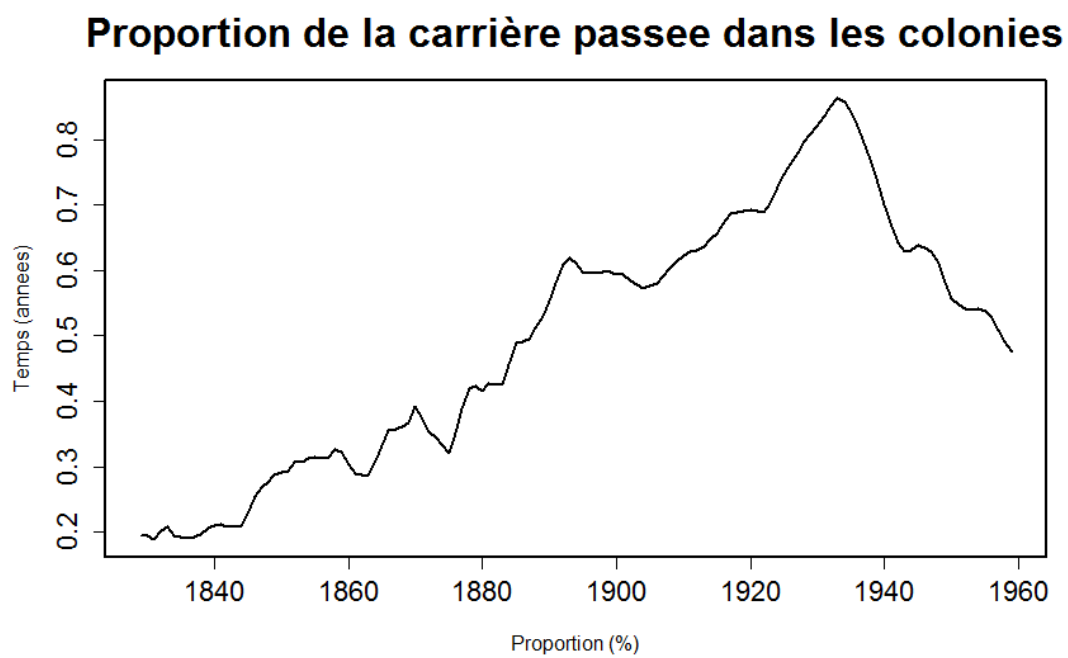


Figure A.7 : Évolution de la proportion de la carrière (%) passée dans les colonies avant d'accéder à un poste de gouverneur

Tableau A.1 : Lieu de naissance par période

|                  | <b>Algérie</b> | <b>Colonies</b> | <b>Anciennes<br/>Colonies</b> | <b>Étranger</b> | <b>Paris</b> | <b>Province</b> | <b>Total</b> |
|------------------|----------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|--------------|-----------------|--------------|
| <b>1820-1880</b> | 0              | 0               | 7                             | 8               | 5            | 63              | 83           |
| <b>1881-1914</b> | 2              | 3               | 10                            | 9               | 19           | 137             | 180          |
| <b>1915-1940</b> | 8              | 1               | 12                            | 2               | 18           | 129             | 170          |
| <b>1941-1962</b> | 3              | 4               | 9                             | 4               | 11           | 107             | 138          |
| <b>Total</b>     | 13             | 8               | 38                            | 23              | 53           | 436             | 571          |

Tableau A.2 : Lieu de naissance par période (%)

|                  | <b>Algérie</b> | <b>Colonies</b> | <b>Anciennes<br/>Colonies</b> | <b>Étranger</b> | <b>Paris</b> | <b>Province</b> | <b>Total</b> |
|------------------|----------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|--------------|-----------------|--------------|
| <b>1820-1880</b> | 0              | 0               | 8                             | 10              | 6            | 76              | 15           |
| <b>1881-1914</b> | 1              | 2               | 6                             | 5               | 11           | 76              | 32           |
| <b>1915-1940</b> | 5              | 1               | 7                             | 1               | 11           | 76              | 30           |
| <b>1941-1962</b> | 2              | 3               | 7                             | 3               | 8            | 78              | 24           |
| <b>Total</b>     | 2              | 1               | 7                             | 4               | 9            | 76              | 100          |

Tableau A.3 : Lieu de décès par période

|                  | <b>Algérie</b> | <b>Colonies</b> | <b>Anciennes<br/>Colonies</b> | <b>Étranger</b> | <b>Paris</b> | <b>Province</b> | <b>Total</b> |
|------------------|----------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|--------------|-----------------|--------------|
| <b>1820-1880</b> | 2              | 7               | 0                             | 4               | 25           | 37              | 75           |
| <b>1881-1914</b> | 0              | 21              | 1                             | 4               | 40           | 65              | 131          |
| <b>1915-1940</b> | 3              | 12              | 1                             | 4               | 42           | 60              | 122          |
| <b>1941-1962</b> | 0              | 10              | 0                             | 5               | 41           | 49              | 105          |
| <b>Total</b>     | 5              | 50              | 2                             | 17              | 148          | 211             | 433          |

Tableau A.4 : Lieu de décès par période (%)

|                  | <b>Algérie</b> | <b>Colonies</b> | <b>Anciennes<br/>Colonies</b> | <b>Étranger</b> | <b>Paris</b> | <b>Province</b> | <b>Total</b> |
|------------------|----------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|--------------|-----------------|--------------|
| <b>1820-1880</b> | 3              | 9               | 0                             | 5               | 33           | 49              | 17           |
| <b>1881-1914</b> | 0              | 16              | 1                             | 3               | 31           | 50              | 30           |
| <b>1915-1940</b> | 2              | 10              | 1                             | 3               | 34           | 49              | 28           |
| <b>1941-1962</b> | 0              | 10              | 0                             | 5               | 39           | 47              | 24           |
| <b>Total</b>     | 1              | 12              | 0                             | 4               | 34           | 49              | 100          |

Tableau A.5 : Nombre total et type de diplômes de l'enseignement supérieur par période

|                  | <b>Licence de droit</b> | <b>Autres licences</b> | <b>ENLOV</b> | <b>Doctorat de droit</b> | <b>Autres doctorats</b> | <b>ELSP</b> | <b>ENFOM</b> | <b>Ingénieur</b> | <b>École Militaire</b> | <b>Médecin</b> | <b>Autres diplômes</b> |
|------------------|-------------------------|------------------------|--------------|--------------------------|-------------------------|-------------|--------------|------------------|------------------------|----------------|------------------------|
| <b>1820-1879</b> | 2                       | 0                      | 0            | 0                        | 0                       | 0           | 0            | 0                | 46                     | 0              | 2                      |
| <b>1880-1914</b> | 45                      | 5                      | 5            | 9                        | 1                       | 3           | 11           | 2                | 53                     | 10             | 13                     |
| <b>1915-1940</b> | 67                      | 13                     | 14           | 17                       | 0                       | 5           | 66           | 2                | 25                     | 3              | 12                     |
| <b>1941-1960</b> | 55                      | 9                      | 14           | 12                       | 3                       | 7           | 72           | 4                | 17                     | 1              | 26                     |
| <b>Total</b>     | 169                     | 27                     | 33           | 38                       | 4                       | 15          | 149          | 8                | 141                    | 14             | 53                     |

Tableau A.6 : Type de diplômes de l'enseignement supérieur par région de naissance (%)

|                 | <b>Licence de droit</b> | <b>Autres licences</b> | <b>ENLOV</b> | <b>Doctorat de droit</b> | <b>Autres doctorats</b> | <b>ELSP</b> | <b>ENFOM</b> | <b>Ingénieur</b> | <b>École Militaire</b> | <b>Médecin</b> | <b>Autres diplômes</b> | <b>Total</b> |
|-----------------|-------------------------|------------------------|--------------|--------------------------|-------------------------|-------------|--------------|------------------|------------------------|----------------|------------------------|--------------|
| <b>Algérie</b>  | 27                      | 0                      | 0            | 9                        | 0                       | 0           | 36           | 0                | 18                     | 0              | 9                      | 100          |
| <b>Colonies</b> | 40                      | 0                      | 10           | 0                        | 0                       | 0           | 40           | 0                | 0                      | 10             | 0                      | 100          |
| <b>D.O.M.</b>   | 24                      | 3                      | 5            | 8                        | 0                       | 0           | 39           | 0                | 11                     | 5              | 5                      | 100          |
| <b>Étranger</b> | 17                      | 6                      | 0            | 6                        | 0                       | 6           | 22           | 0                | 33                     | 0              | 11                     | 100          |
| <b>Paris</b>    | 27                      | 5                      | 11           | 0                        | 0                       | 4           | 29           | 0                | 18                     | 0              | 5                      | 100          |
| <b>Province</b> | 26                      | 4                      | 5            | 7                        | 1                       | 2           | 21           | 2                | 21                     | 2              | 9                      | 100          |



Tableau A.7 : Origine sociale des gouverneurs des colonies (%)

|                   | <b>Capital<br/>culturel<br/>9</b> | <b>Capital symétrique<br/>(public)<br/>18</b> | <b>Capital symétrique<br/>(militaire)<br/>19</b> | <b>Capital symétrique<br/>(privé)<br/>15</b> | <b>Capital<br/>économique<br/>30</b> | <b>Total</b> |
|-------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|--------------|
| <b>Strate I</b>   | 5                                 | 6                                             | 4                                                | 6                                            | 15                                   | 36           |
| <b>Strate II</b>  | 4                                 | 6                                             | 12                                               | 5                                            | 7                                    | 34           |
| <b>Strate III</b> | 0                                 | 6                                             | 1                                                | 4                                            | 8                                    | 19           |
| <b>Strate IV</b>  | 11                                |                                               |                                                  |                                              |                                      | 11           |

Tableau A.8 : Origine sociale des préfets (%)

|                   | <b>Capital<br/>culturel<br/>9</b> | <b>Capital symétrique<br/>(public)<br/>32</b> | <b>Capital symétrique<br/>(militaire)<br/>7</b> | <b>Capital symétrique<br/>(privé)<br/>19</b> | <b>Capital<br/>économique<br/>30</b> | <b>Total</b> |
|-------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|--------------|
| <b>Strate I</b>   | 4                                 | 19                                            | 1                                               | 14                                           | 15                                   | 53           |
| <b>Strate II</b>  | 5                                 | 6                                             | 6                                               | 2                                            | 4                                    | 23           |
| <b>Strate III</b> | 0                                 | 7                                             | 0                                               | 3                                            | 11                                   | 20           |
| <b>Strate IV</b>  | 3                                 |                                               |                                                 |                                              |                                      | 3            |

Tableau A.9 : Composition des différents ensembles strate-capital

|                   | <b>Capital culturel</b>                                                | <b>Capital symétrique (public)</b>       | <b>Capital symétrique (militaire)</b> | <b>Capital symétrique (privé)</b>   | <b>Capital économique</b>                 |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------|
| <b>Strate I</b>   | Profession intellectuelle                                              | Haut fonctionnaire, juge, élu national   | Officier de haut rang                 | Avocat, ingénieur, médecin, notaire | Rentier, financier, Industriel, négociant |
| <b>Strate II</b>  | Instituteur, homme de religion                                         | Cadre de la fonction publique, élu local | Officier subalterne                   | Cadre du privé                      | Petit propriétaire                        |
| <b>Strate III</b> |                                                                        | Employé de la fonction publique          | Sous-officier                         | Employé, commis                     | Artisan, commerçant                       |
| <b>Strate IV</b>  | Ouvrier qualifié, ouvrier non qualifié, agriculteur, militaire du rang |                                          |                                       |                                     |                                           |

Tableau A.10 : Evolution des origines sociales des gouverneurs en termes de strates

| <b>Strate</b>     | <b>Interprétation</b> | <b>1820-1879</b> | <b>1880-1914</b> | <b>1915-1940</b> | <b>1941-1962</b> | <b>1820-1962</b> |
|-------------------|-----------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>Strate I</b>   | Classes dominantes    | 50 %             | 33 %             | 28 %             | 42 %             | <b>36 %</b>      |
| <b>Strate II</b>  | Bourgeoisie           | 32 %             | 28 %             | 33 %             | 34 %             | <b>34 %</b>      |
| <b>Strate III</b> | Petite bourgeoisie    | 14 %             | 22 %             | 30 %             | 16 %             | <b>20 %</b>      |
| <b>Strate III</b> | Classes populaires    | 5 %              | 17 %             | 9 %              | 8 %              | <b>11 %</b>      |

Tableau A.11 : Evolution des origines sociales des préfets en termes de strates

| <b>Strate</b>     | <b>Interprétation</b> | <b>1820-1879</b> | <b>1880-1914</b> | <b>1915-1940</b> | <b>1941-1962</b> | <b><i>1820-1962</i></b> |
|-------------------|-----------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------------|
| <b>Strate I</b>   | Classes dominantes    | 53 %             | 35 %             | 32 %             | 41 %             | 39 %                    |
| <b>Strate II</b>  | Bourgeoisie           | 33 %             | 30 %             | 31 %             | 32 %             | 32 %                    |
| <b>Strate III</b> | Petite bourgeoisie    | 11 %             | 20 %             | 27 %             | 18 %             | 20 %                    |
| <b>Strate III</b> | Classes populaires    | 3 %              | 15 %             | 10 %             | 9 %              | 10 %                    |

Tableau A.12 : Caractéristiques des départements à forte et faible concentration de gouverneurs<sup>98</sup>

|                                                               | N  | Moyenne | St. Dev. | Pctl(25) | Pctl(75) |
|---------------------------------------------------------------|----|---------|----------|----------|----------|
| <b>Départements avec une population de gouverneurs élevée</b> |    |         |          |          |          |
| Ratio gouverneur par million d'hab.                           | 11 | 30      | 9        | 25       | 31       |
| Ratio pop. agricole pour 100 hab.                             | 11 | 50      | 13       | 45       | 59       |
| Ratio pop. industrielle pour 100 hab.                         | 11 | 22      | 12       | 16       | 20       |
| Ratio pop. administrative pour 100 hab.                       | 11 | 3.1     | 2.5      | 1.9      | 3.0      |
| Taux d'urbanisation                                           | 11 | 33      | 13       | 24       | 40       |
| Revenu par habitant (1872)                                    | 9  | 630     | 235      | 468      | 731      |
| Valeur ajoutée secteur agricole (1896)                        | 9  | 84      | 28       | 60       | 104      |
| Recettes fiscales par habitant (1876-1877)                    | 11 | 7.6     | 2.8      | 5.3      | 9.8      |
| Patrimoine par habitant (1908)                                | 10 | 2.5     | 1.4      | 1.9      | 3.1      |
| <b>Départements avec une population de gouverneurs faible</b> |    |         |          |          |          |
| Ratio gouverneur par million d'hab.                           | 11 | 3       | 0        | 3        | 4        |
| Ratio pop. agricole pour 100 hab.                             | 11 | 55      | 17       | 49       | 65       |
| Ratio pop. industrielle pour 100 hab.                         | 11 | 23      | 12       | 17       | 26       |
| Ratio pop. administrative pour 100 hab.                       | 11 | 1.7     | 0.5      | 1.6      | 2.0      |
| Taux d'urbanisation                                           | 11 | 22      | 17       | 13       | 24       |
| Revenu par habitant (1872)                                    | 11 | 796     | 277      | 592      | 917      |
| Valeur ajoutée secteur agricole (1896)                        | 11 | 105     | 55       | 76.5     | 108      |
| Recettes fiscales par habitant (1876-1877)                    | 11 | 7.9     | 3.3      | 5.6      | 9.6      |
| Patrimoine par habitant (1908)                                | 11 | 3.0     | 1.6      | 2.0      | 3.7      |

<sup>98</sup> Le département de la Seine (Paris) est exclu du groupe des départements ayant un ratio de gouverneurs par habitant élevé, afin de ne pas biaiser les résultats.